

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 6 (1928)

**Artikel:** Notes sur la maison rurale genevoise  
**Autor:** Aubert, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727762>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## NOTES SUR LA MAISON RURALE GENEVOISE

Paul AUBERT.

### INTRODUCTION <sup>1</sup>



ux environs de Genève, la maison rurale primitive réduite à sa plus simple expression comprend (*fig. 1*) au rez-de-chaussée et de plain-pied: une cuisine, une chambre, une grange et une écurie<sup>2</sup>. L'espace laissé libre sous la toiture sert de grenier à foin et la maison peut ainsi être complète sans avoir de pièce habitable à l'étage<sup>3</sup>.

La cave, le hangar, le four et le pressoir n'existent pas toujours et sont souvent logés dans des constructions secondaires.

La décoration est pour ainsi dire inexistante. La simplicité est la règle, le paysan ne pouvant ou ne voulant pas faire de dépenses inutiles. Les maisons construites par des

#### <sup>1</sup> Sources:

A. 280 plans concernant 80 maisons rurales genevoises, exécutés par P. Aubert pour le compte de la Société suisse des traditions populaires à Bâle et conservés au Musée d'Art et d'Histoire, de Genève. — B. Dossier de photographies de la campagne genevoise conservé au Musée d'Art et d'Histoire, service du Vieux-Genève. — C. Archives d'Etat de Genève.

*N.B.* — Nous n'utilisons pas dans cette étude les documents relatifs à Hermance, ce village méritant d'être traité à part et ne possédant du reste pas un caractère purement rural.

#### Ouvrages à consulter:

A. *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*. Publié par la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Berlin, 1912.

B. *L'ancienne maison rurale dans le canton de Genève*. P. AUBERT. *Genava*, I, p. 129, Genève, 1923.

C. *L'ancien parcellement des terres à Genève*. P. AUBERT. *Genava*, II, p. 206, Genève, 1924.

D. *Le Sol et l'habitation*. L. BLONDEL. *Genava*, V, p. 241, Genève 1927. Deux plans reproduits dans cet article sont extraits du dossier traditions populaires (Voir ci-dessus: Sources: A).

E. *Type de villages genevois*. P. AUBERT. *Genava*, V, p. 266. Genève 1927.

#### Abréviations:

1. *Musée* (Dossier traditions populaires, voir ci-dessus: Sources A.) — 2. Les citations proviennent de pièces conservées au Archives d'Etat de Genève.

<sup>2</sup> Nous nous servons dans cet exposé du terme d'écurie au lieu de celui d'étable qui serait plus exact, mais qui ne figure pas sur les anciens plans.

<sup>3</sup> *Musée*. Aire-la-Ville A, Bernex B, Dardagny A, Perly B, Vernier B et D, Veyrier A.

propriétaires aisés se font remarquer par leurs proportions cossues, leurs plus grandes dimensions et le choix des matériaux. Leur austérité habituelle n'est toutefois pas sans charme, bien que l'ensemble soit pauvre et reste, jusqu'au XVIII<sup>me</sup> siècle, extrêmement primitif. Seul l'emploi du bois dur nous apparaît aujourd'hui comme un luxe, bien qu'autrefois il n'en fût pas un.

Au début du XVIII<sup>me</sup> siècle, époque de prospérité pour l'agriculture, la maison rurale prend un aspect plus riche et parfois même monumental. La ferme beaucoup plus grande possède fréquemment deux étages sur rez-de-chaussée <sup>1</sup>.

On voit alors apparaître un nouveau type d'architecture rurale caractérisé par une toiture beaucoup plus raide et recouverte de tuiles plates (*fig. 2*). Elle est en

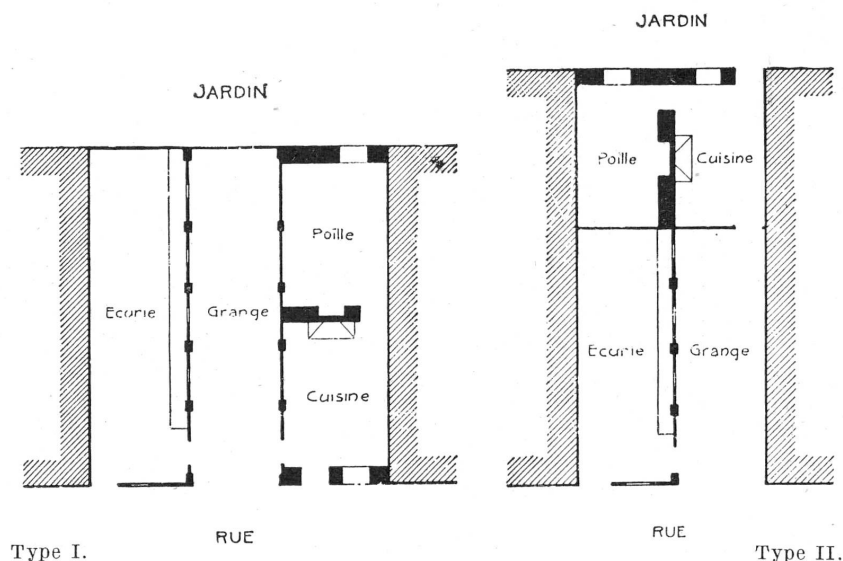


FIG. 1. — Types de maisons rurales genevoises.

général taillée en forme de croupe du côté des pignons ; parfois cependant on rencontre encore l'ancien pignon complet et sans fenêtres, mais sa silhouette se détache sur le ciel en formant un angle plus aigu que dans les constructions antérieures<sup>2</sup>. Les ouvertures, plus grandes et plus nombreuses, permettent un éclairage et une ventilation plus rationnels des locaux. Les combles sont utilisés pour l'habitation et les premières lucarnes apparaissent.

Les encadrements de portes et de fenêtres, en molasse aux belles couleurs vertes et roses, sont un luxe très répandu ainsi que les chaînages placés aux angles des maisons. On retrouve toutefois, mais dans des proportions plus hardies, les mêmes motifs que dans les immeubles plus anciens et les mêmes subdivisions à l'intérieur.

<sup>1</sup> Musée, Bernex A et K, Confignon C.

<sup>2</sup> Musée, Bernex D et K, Confignon C, Peney dessous A.

Le tout donne l'impression d'une vie large et aisée à laquelle les exemples précédents ne nous avaient guère habitués. Mais cette impression vient, en premier lieu, des dimensions très grandes des immeubles plus que de la manière dont les détails sont traités. Aucun enjolivement inutile, la ferme est ce qu'elle est et rien de plus. C'est à la fois une habitation et un instrument de travail; un capital de premier établissement qui a été fourni sans lésiner mais sans prodiguer les dépenses inutiles.

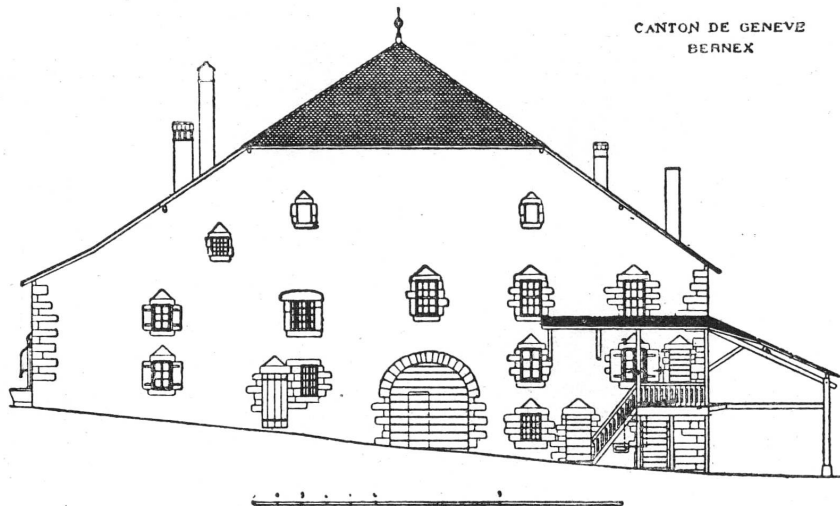


FIG. 2. — Bernex A. Face est.

\* \* \*

Avant de passer à une analyse plus détaillée de l'ancienne maison rurale genevoise, nous croyons utile de reproduire les résultats d'une enquête effectuée à Genève par les soins de l'administration française au début du XIX<sup>me</sup> siècle. Le questionnaire à remplir portait sur les habitations des cultivateurs et les bâtiments rustiques. Vu l'importance et la rareté d'un document de ce genre, nous reproduisons *in-extenso* les fragments qui ont été conservés.

*Questionnaire 30. Habitations des cultivateurs et bâtiments rustiques.*

*Car(ouge)*. [*Gaudy*]. Mal logés, et d'une manière insalubre. Grès tendre qu'on tire des environs et cailloux pour les bâtir.

*Car(ouge)*. [*Monfal(con)*]. Habitations saines et commodes. La pierre provient du canton et de celui de Viry. Les bois de Gex et du Faucigny. Il faut beaucoup de rustiques attendu qu'ils renferment toute la récolte.

*Reignier*. Malsaines, peu vastes, mal bâties, sujets à la fumée. C'est une insouciance et la misère des habitants, car les matériaux sont sur les lieux.

*Frangy*. Id. non pavées pour la plupart ce qui occasionne des maladies.

*Ferney*. Anciens bâtimens mauvais, les nouveaux passables. Rustiques vastes de toute nécessité car on n'a pas l'habitude de faire des meules de foin et de paille.

*Viry*. Peu saines et peu commodes. Couvertes en chaume la plupart. Les pierres sont prises sur les lieux, les fers à Carouge où à Genève, les bois de Gex ou de Faucigny. Les rustiques proportionnés aux besoins. Les maisons ne sont ni assez élevées ni assez airées.

*Gex*. Malsaines et incommodes. Grands rustiques, l'hiver ne permettant pas qu'on laisse des fourrages au dehors. Les matériaux se tirent du canton. Une ferme dont le produit serait de L.200 exige pour 7 à 8.000 L. au moins de bâtimens. Les frais d'entretien emportent un 10 des produits.

*Collonge*. [*Beau(mont) et Debons*]. Maisons saines et comodes. En pierres. Matériaux tirés des lieux mêmes. Bâtimens rustiques assez vastes. Couvertes en tuiles, et quelques unes en paille.

*Vernier*. Bonnes, saines, comodes, aérées, couvertes en tuiles bâties en pierre. Les bois, pierres et chaux se tirent du Jura. Fort chères.

*Car(ouge)*. [*Barab(an)*]. Médiocres, en pierres qui se tirent du Salève.

*Sallanches*. Assez saines mais non comodes. Les rustiques en bois, les maisons partie en murs, partie en bois. Le plus grand nombre en pizet. Les bois se tirent du canton, les autres matériaux des endroits les plus à portée. Les propriétés n'étant pas réunies, quelques uns sont dans la nécessité d'avoir plusieurs bâtimens à différentes distances.

*Magland*. Les habitations de la plaine et de la colline sont en pierres assez saines et comodes, celles de la montagne qui sont des chalais en bois. Les matériaux se trouvent sur les lieux.

*Mégève*. Malsaines et humides, fondées en mur, élevées en bois. Occasionnent des maladies cutanées et arthritiques.

*Chamonix*. La plupart en bois, enfoncées en terre à cause des grans froids. Le thermomètre descend quelque fois à 25 degrés au-dessus (sic) de la glace. Peu saines. Les bois se tirent des forêts voisines.

A *Vallorcine* on a des granges suspendues sur des colonnes surmontées de grosses pierres plates à cause des rats.

*St.-Jean d'Aulph*. Ni saines ni comodes étant en bois enfoncées en terre. Les matériaux se tirent du canton même. Une très petite propriété exige quelquefois trois ou quatre constructions rurales.

*Douvaine*. Ni saines ni comodes, humides enfoncées en terre. Dans la plaine constr. en pierres, dans la montagne en sapin, et couvertes de même. Les matériaux sont dans le canton.

Depuis quarante ans il y a amélioration dans la manière de bâtir dans la plaine. Le rez de chaussée sert de cave, et on habite au premier. On n'a rien changé dans la montagne <sup>1</sup>.

*Enquête. Canton de Genève ouest.*

30. Elles (les constructions rurales) sont construites en pierres saines en général et plus ou moins commodes suivant l'aisance du cultivateur. Les hivers ordinairement longs et rigoureux étant la saison du buttage des grains et l'ébergement du bétail et des fourrages nécessaires à leur subsistance rendent les constructions aussi vastes que dispendieuses.

31. A quelques exceptions près auxquelles l'aisance de quelques cultivateurs a donné lieu, ces logements sont tels qu'ils étaient avant 1789.

Toutes les habitations rurales faites depuis une quinzaine d'années sont certainement dans de meilleures proportions plus saines plus commodes plus solides. Il faut d'assez grandes constructions dans ce pays pour les besoins de l'agriculture pour qu'on n'y a ni l'art ni l'habitude de faire des meules de foin et de paille. De ce vice d'industrie résulte indépendamment des frais de bâtisse et d'entretien un danger continuel de feu dans les villages. Les magasins à foin sont adossés aux habitations. Tout ce qui est vieux est mal bâti, en mauvaises parois, et expose à un grand péril les maisons neuves du voisinage <sup>2</sup>.

Outre les détails intéressants que ces pièces nous donnent, elles nous indiquent quel jugement portaient alors les milieux cultivés sur l'habitation et le mode de vivre du paysan d'autrefois.

CHAPITRE I. — LA COUVERTURE

Nous ne croyons pas que la couverture en bardeaux ou en paille ait précédé celle en tuiles creuses. Les nombreux lieux dits « la tuilière » indiquent que l'on en fabriquait depuis une époque extrêmement ancienne et, en tous cas, depuis le moyen âge. La couverture en tuiles creuses a été remplacée à la fin du XVII<sup>me</sup> siècle par la tuile plate dans les constructions neuves, car leur toiture était établie en pente plus raide. Tous ces modes de couverture ont subsisté parallèlement chez nous jusqu'au XIX<sup>me</sup> siècle. Remarquons toutefois que l'emploi des bardeaux ou de la paille était bien moins fréquent que celui des tuiles.

<sup>1</sup> Département du Léman. Agriculture, Ch. 2. N<sup>o</sup> 450.

<sup>2</sup> Département du Léman. Ch. II, 559, 2<sup>me</sup> pf. *Rapport de M. Saladin de Collex-Bossy*. Du 23 5bre 1805.

### A. Couverture en bardeaux

Les bardeaux sont de petites planchettes taillées en forme de tuiles et que l'on appelait, dans notre pays, tavaillons ou « ancelles ». Ce mode de couverture était employé principalement dans les châteaux et les maisons fortes, mais aussi dans les constructions rurales.

En 1744, la toiture du château de Chatillon est en très mauvais état « la moitié du côté de la montagne étant couvert de tavaillons et du côté de bise de vieilles tuiles plates »<sup>1</sup>. Le 31 mars 1704, Raymond Masson constate, dans sa maison, qu'« il y a environ trois milliers de tavaillons sur le couvert de lad. maison qui est pourry »<sup>2</sup>. A peu près à la même époque, François Lapière, de Cessy admet qu'il faut remettre un millier « d'ancelles sur le couvert » de sa maison<sup>3</sup>.

### B. Couverture en chaume.

Nous avons vu, dans un précédent article<sup>4</sup>, que la couverture de chaume a été employée longtemps chez nous et qu'en tout cas elle subsistait encore en 1845 sur de nombreux bâtiments. Actuellement, le seul exemple de ce mode de couverture que nous connaissions, aux environs immédiats de Genève, se trouve à la ferme Blondel, le Convers, sur le Salève, qui est encore recouverte de chaume. En général le toit de chaume a subsisté longtemps sur les granges et les écuries alors que la partie habitée était recouverte de tuiles.

Le 23 avril 1768 Jean Magnin, communier d'Avully, laisse à son décès: « Premièrement une vieille maison couverte de paille située au village d'Avully, avec un petit jardin derrière, la dite maison en mauvais état... une maison neuve située au village d'Avully, qui n'est pas tout à fait finie contenant deux chambres à plein pied, autant au-dessus, grenier, grange, écurie à bœufs, avec une vieille grange et écurie située à côté couverte de paille et un chenevier au levant et à côté de la dite maison neuve »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> J. L. Masson II, p. 76.

<sup>2</sup> G. Gerentet I, p. 182. Etat de maison à Gex.

<sup>3</sup> Gerentet IV, p. 120.

Voir aussi:

Pernat III, p. 92. Acte d'état pris à la requête de la marie moret (*sic*), le 11 juillet 1776. Village d'Oëx, paroisse de Magland (altitude 510 m.). « lad. cuisine a une cheminée en bois et en très mauvais état. pour la réparer sont nécessaires deux douzaines et demi de planches sapin. Les quatre liteaux de la cheminée étant tous gâtés de même que les volets d'icelle. nous estimons lesd. liteaux et les trois milliers de tavaillons qui y sont nécessaires avec un millier et demi de clous.. le couvert de la maison est en ancelles... »

Dans l'article sur la couverture en chaume, consulter l'acte du 26 mai 1780.

Dans l'article sur les cheminées en bois, la note 1.

<sup>4</sup> *Genava*, I, p. 134.

<sup>5</sup> Inventaires, N° 721.

Plusieurs actes nous prouvent qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on entretenait et réparait encore les toits de chaume sans remplacer celui-ci par des tuiles.

En 1770, le seigneur comte de la Perrouse afferme « La grange soit challet appelé Grange villard, situé sur la montagne de Sallevés avec les appartenances et dépendances... fait pour le terme de 9 ans... de plus qu'il maintiendra les couverts dépendans de lad. grange duement regottoyés en lui fournissant les matériaux à ce nécessaire, sauf la paille soit cly qui est à la charge dud. ascensataire, qu'il ne permettra aucune servitude ni que aucun bétail étranger vienne paître dans les fonds dépendans de lad. grange »<sup>1</sup>.

Le 7 mai 1779, Michel Tissot qui a acheté des immeubles à André Gruat de Copponex constate que: « Le chaume existant sur les dits baptimens est de peu de conséquence, si bien que pour les mettre à couvert ils exigent quatre quarterons de clius »<sup>2</sup>.

Enfin, le 26 mai 1780, la maison acquise à Cruseille par Louis Duret a besoin des réparations suivantes: « Pour mettre ce bâtiment en ordre et à l'abri de la pluye, je dis qu'il faut six quarterons de chaume que j'estime rendu employé y compris les perchettes et les oziers à vingt huit livres le quarteron ce qui fait en tout soixante huit livres. Le petit baptiment sur l'escalier est absolument ruiné et il exige d'être refait à neuf et couvert à tavillion »<sup>3</sup>.

## CHAPITRE II. — LA MAÇONNERIE

### A. Murs en cailloux roulés.

Nous avons vu<sup>4</sup> que l'on retrouve toujours, aussi loin que l'on peut remonter, une partie de la maison rurale construite en maçonnerie: ce sont les murs extérieurs de la partie habitée, ainsi que le mur de refend séparant la cuisine de la chambre

<sup>1</sup> Frère I, p. 37.

<sup>2</sup> E. Burdallet II, p. 64. A propos de « cliu », voir Dict. savoyard: cliu, s. m. = glui, paille de seigle destinée à couvrir les toits de chaume.

<sup>3</sup> E. Burdallet III, p. 89 v<sup>o</sup>.

Voir encore à ce sujet:

E. Burdallet II, p. 67.

J. L. Masson I, H, p. 54.

J. L. Masson III, I<sup>o</sup>, p. 40.

J. L. Masson IV, p. 84.

Cavussin III, 2<sup>me</sup> p., p. 88.

L. Christiné III, Norcier, paroisse de Thairy, 15 juin 1757.

Inventaires R. 579. Laconnex, 25 juillet 1719.

L. Christiné VI, p. 114.

F. A. Chatrier III, hameau du mont commune de la Muraz, 28 germinal An XII.

<sup>4</sup> Voir notre article sur « L'ancienne maison rurale genevoise ». *Genava*, I, p. 129.

appelée « poille » (*fig. 1*). Ces murs sont construits en cailloux roulés et liés au mortier, parfois avec de la terre glaise<sup>1</sup>. Ils sont crépis à pierre recouverte sur les deux faces<sup>2</sup>, au mortier ou, dans certains cas, à la terre grasse<sup>3</sup>.

Les cailloux roulés ne sont pas rares dans notre pays, entre autres dans le lit des rivières. Les villageois avaient aussi le droit d'utiliser pour leur usage personnel, mais sans toutefois pouvoir les vendre, ceux provenant des carrières existantes<sup>4</sup>.

Les dépôts de sable étaient de même assez abondants<sup>5</sup>. Parfois, les communes louaient ces carrières au plus offrant<sup>6</sup>.

Les frais de construction de ces murs étaient naturellement réduits lorsque les cailloux roulés se trouvaient à proximité ou que l'on employait à nouveau ceux provenant d'une démolition. Lors de l'établissement d'actes d'état on n'oublie pas de mentionner le fait que « les pierres brutes étaient sur les lieux »<sup>7</sup> ou n'y étaient pas<sup>8</sup>. A Norcier, paroisse de Thairy, on fait remarquer que si l'emploi de la molasse qu'il faudra faire venir de loin renchérisse la construction, on peut cependant ne pas porter « plus haut lad. estime attendu que la plus grande partie des pierres brutes existent dans l'environ au moien du démolissement des anciens murs... »<sup>9</sup>. Dans un

<sup>1</sup> G. Cavussin IX, p. 112. « La majeure partie des dits murs est liée avec de la terre glaise ». Acte d'état. Lossy, paroisse de Sales. 10 juillet 1792.

<sup>2</sup> Gerentet II, p. 312. (Le maçon) « rendra lad. muraille des deux côtés à pierre couverte. » Prix fait. Gex, 10 juin 1708.

<sup>3</sup> Gerentet XII. « La maison . . . située en territoire de Mairin appelé en rouge . . . qu'il n'y a point de mur qu'à pierre sèche recrépie avec de la terre grasse ». Etat de bâtiments pour Antoine Fontaine et Georgette Raviod sa femme. 18 mars 1764.

<sup>4</sup> *Registre Chancy-Avully*. — Du 26 août 1756. « A fait appeler Jacques Dufour qui a vendu les pierres en question . . . lequel convient d'avoir vendu aud. Bois quarante un charriots de pierre provenant de la commune de Cartigny mais soutenant avoir droit de les prendre en sa qualité de communier dud. lieu d'autant plus que d'autres communiens en ont pris davantage . . . attendu que le droit des communiens de tirer des pierres est fixé au seul cas qu'elles soient pour leur usage, ce qui n'emporte point le droit de les vendre et que led. Bois habitant Cartigny depuis plusieurs années n'a pu ignorer d'où elles étaient tirées... ordonnons icelui Bois devoir être condamné au paiement de quarante un charriots de pierre par lui avoué sur le pied de vingt un sols le charriot par nous fixé et aux dépens. »

<sup>5</sup> *Registre Chancy-Avully*. — Du 13 mars 1756. Antoine Porte contre Abraham Durant « ... Le creux que led. Porte a fait dans le champ du répondant pour tirer le sable qui a servi à construire le bâtiment que led. Porte a fait faire. »

<sup>6</sup> *Département du Léman*. — 133. Liasses diverses.

Etat des revenus de la commune de Vesancy.

Rente annuelle de la carrière communale suivant le bail du 17 fructidor an XII . . . 18 fr.

Vesancy le 25 messidor an XIII.

Vulbens.

La carrière de molasse assensée au sr. Groz pour l'an XIII sous la cense de douze francs f. 12

A Claude Magnin pour les ans 14, 15 et 16 sous la rente annuelle de 13 francs . . . f. 13

fait par le maire de Vulbens le 20 ventôse an 13 CURTET

<sup>7</sup> Veigy le 22 novembre 1752. G. Chuit VIII, p. 126.

<sup>8</sup> « il n'y a point de pierres brutes sur les lieux ». Veigy, 6 août 1738. G. Chuit I, p. 61.

<sup>9</sup> 15 juin 1757. L. Christiné I, p. 111.

autre acte, nous lisons la mention d'une « muraille à neuf que nous estimons rendues faites attendu que les pierres ne sont pas sur les lieux... »<sup>1</sup>

### B. Murs en pisé.

Nous n'avons pas rencontré de murs en pisé dans les maisons rurales de la campagne genevoise, sauf à Confignon<sup>2</sup>. Mais des actes conservés aux Archives d'Etat de Genève prouvent que ce mode de construction a été parfois employé et qu'il était encore en usage au XVIII<sup>me</sup> siècle<sup>3</sup>. Si l'on pouvait utiliser la terre provenant des caves et des fondations, les frais de transport étaient évités, ce qui abaissait d'autant le coût de la construction.

Citons à ce sujet quelques extraits d'actes. Le 30 juin 1741, Paul Rossiaud de Veigy avant de réparer sa maison fait constater par devant notaire que « les murailles d'icelle étaient faites et construites avec de la mauvaise terre grasse et qu'elles étaient toutes pourries et fendues prêtes à tomber menassant ruine totale de la dite maison et que pour prévenir cet accident, il convenait en faire de toutes neuves par de nouvelles fondations »<sup>4</sup>. Le 9 Septembre 1745, hon. Jean François Masson déclare qu'il a été fait à neuf quatre toises de murailles en terre grasse qu'il doit encore recrépir avec du bon mortier dans un grenier à paille qu'il a construit et édifié à neuf dans la courtine de sa maison de Monthoux<sup>5</sup>. Et en 1775, on construit encore à Meyrin pour M. de Voltaire « certaines maisons en piset »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Cuvry près Collonges Bellerive, le 30 janvier 1771. F. Chuit III, fol. 7.

Voir encore: « refaire une muraille compris à se servir des pierres qu'il y aura au démolissement.. » Vesenaz le 17 mai 1764. F. Cavussin III, 2<sup>me</sup> p., p. 81.

<sup>2</sup> Musée, Confignon B.

En outre, M. Brémond ing., nous en signale une au Grand-Saconnex, dans la cour de la Mairie.

<sup>3</sup> *L'ancienne maison rurale*.... P. Aubert. *Genava*, I, p. 133.

<sup>4</sup> G. Chuit II, p. 298.

<sup>5</sup> J. L. Masson III, p. 186.

<sup>6</sup> J. L. Dupuis II, p. 306.

Voir encore :

« Plus pour six toises et un quart de mur en terre à faire à neuf du côté du levant en adition au vieux mur de terre y existant, et en tant que l'on y employera la terre de l'escavation de la cave pour le dit mur, j'estime qu'il en coûtera soixante deux livres et dix sols... Plus il faudra pour séparer les chambres huit toises de parois rabotées des deux côtés... Plus il faut deux cadres en bois pour deux fenestres ordinaires a devoir estre posées dans les murs en terre. » G. Cavussin VIII, p. 22. Acte d'état de la maison de Denise Joulaz femme de Jacques Lambert à Chêne, 15 février 1791.

« Un hangard en bois, partie muré de terre ». Molliessulaz, hameau de la commune de Chesne Thonex. Article 66. 13 Nivose, An XII. F. A. Chatrier III.

J. L. Masson III, 3<sup>me</sup> partie, p. 138.

F. Chuit II, 2<sup>me</sup> partie, p. 59.

J. L. Dupuis I, p. 510.

J. L. Dupuis II, p. 306.

J. L. Masson I, H, p. 54.

F. Cavussin IV, 1<sup>re</sup> partie, p. 18.

Louis Christiné III, 3<sup>me</sup> p., p. 111. Acte d'Etat. Norcier, paroisse de Thairy, 15 juin 1757.

C. Contreforts. (fig. 3).

Dans le cas où les murs de cailloux roulés menacent ruine, on les « rembouche » avec du mortier<sup>1</sup> et on les étaye au moyen de contreforts. C'est ce que décident de faire Pierre Louis Sonnex et sa femme dans leur maison du Gd. Saconnex, le 6 Septembre 1711 « la muraille de la grange du costé du vent est presque ruinée et qu'elle

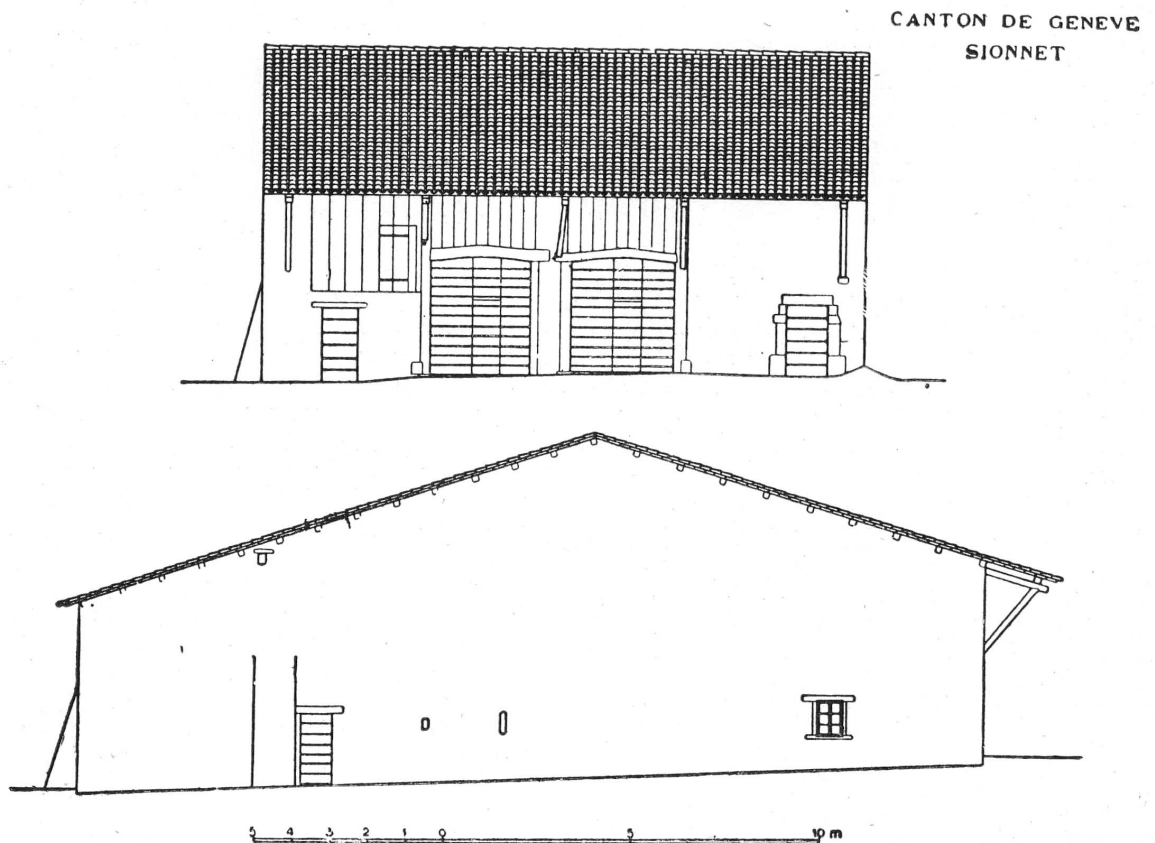


FIG. 3. — Sionnet B. Façades.

pourra encore servir quelque temps en la rembouchant des deux costés et y faisant deux éperons en dehors aux deux bouts pour empêcher qu'elle ne tombe »<sup>2</sup>.

Dans d'autres actes, on trouve mentionnée la prolongation des murs latéraux en forme d'éperons destinés à soutenir l'avant-toit<sup>3</sup>. Ce motif caractéristique est certainement un des éléments les plus pittoresques de l'ancienne maison rurale genevoise.

<sup>1</sup> F. Cavussin I, p. 114.

<sup>2</sup> Gerentet III, p. 396.

<sup>3</sup> « les murailles auront deux pieds à la fondation.. dix-huit pouces immédiatement au-dessus et ensuite seize pouces . . . les murailles des deux cotés avanceront de trois pieds de plus que les autres pour soutenir l'avant toit.. » Saconnex, 1 janvier 1740. Vuaillet père, fol. 79.

*Musée.* Exemples de contreforts à Bernex L, Peney dessus A, Sézegnin A, Sierne A, Sionnet A et B, Villette B.

D. *Ouvertures en maçonnerie.*

Les ouvertures construites en pierres de taille existent à côté de celles en bois dès les temps les plus reculés. Notons à propos des ouvertures que la grange ne possède qu'une porte cochère, l'écurie et la cuisine chacune une porte et une fenêtre, le « poille » une fenêtre. A l'intérieur, la grange communique avec la cuisine, et l'écurie, ainsi que la cuisine avec le « poille » (*fig. 1*). Les plus anciennes sont en roche ou en grès, mais dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, celles en molasse sont les plus fréquentes. Lorsque, le 15 juin 1757, Claude Guillaud de Norcier, paroisse de Thairy, décide de réparer sa maison, il constate « qu'il faudra quarante quatre pierres de molasse tant pour les portes de lad. grange, celle de l'écurie, et la fenêtre qu'il conviendra y faire, que tant pour l'achapt, port que taille d'icelles il coûtera 35 l. 4 sols..., ua petit cavot qu'il y a entre lad. écurie et la cuisine il faut faire une fenêtre du côté de bize pour laquelle il faudra quatre quartiers de molasse... à la cuisine pour aller au poille il faudra faire une porte pour laquelle il faudra dix quartiers de molasse<sup>1</sup> ». Un autre acte concernant une maison de Landecy fait mention, à la même époque, de portes et de fenêtres de grès et de roche<sup>2</sup>. Dès lors l'emploi de la molasse taillée se généralise pour cet usage ainsi que pour les chaînes d'angle tandis que l'on continue à se servir de cailloux roulés pour le reste de la maçonnerie.

Les plus anciennes ouvertures de maçonnerie ont leurs arêtes abattues en larges chanfreins qui s'arrêtent un peu au-dessus du seuil ou de l'appui. Les linteaux sont soutenus par de petites consoles et décorés d'accolades (*fig. 10, 11, 12, 14*) plus ou moins finement sculptées; ils portent parfois gravées la date de la construction de l'immeuble et les initiales du propriétaire. Sur d'autres on remarque une croix, un monogramme ou un motif décoratif. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les fenêtres géminées, séparées par un meneau de pierre, sont encore fréquentes; d'autres sont divisées en quatre parties par des meneaux disposés en croix. La saillie de l'appui est profilée en forme de boudin<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> L. Christiné I, p. 111.

<sup>2</sup> La porte qui va à la cave depuis la grange sans couverte ... la porte du poille qui entre à la grange pierre de grêt ... les fenêtres du poille en pierre de roche ... les deux fenêtres de la cuisine en pierre de roche ... la porte de la cuisine en pierre de roche ... la porte de l'écurie pierre de gres ... le portaille de la grange, les jambages de roches jusqu'à la naissance de l'arcade, et le reste de pierre de gres ... douze barreaux aux fenêtres ... » Landecy 15 mai 1753. Inventaire N° 703.

Voir encore:

« deux fenêtres en pierre de taille dans la chambre et grenier sur le poïle, un portail en pierre de tailles à lad. bouvée, qu'il a été mis deux jambages en pierre de tailles au portail de lad. grange ». Annemasse, 25 novembre 1745. J. L. Masson III, p. 209.

« il y a une porte de grès pour aller de lad. cuisine à lad. grange ». Environs de St-Julien, 14 juin 1764. L. Christiné VI, p. 74.

<sup>3</sup> *Musée*. Arêtes abattues en chanfrein et consoles supportant le linteau à : Aire la Ville B, Cartigny A, Mategnin A, Puplinge A, Troinex A et C.

Fenêtres géminées: Landecy A, Mategnin A, Malval A, Troinex C.

Accolades: Aire la Ville B, Bernex L, Landecy A, Mategnin A, Peney dessous C, Puplinge A.

E. *Niches en forme d'armoires.*

On remarque souvent, dans les maisons rurales, des enfoncements de forme rectangulaire, pris dans l'épaisseur des murs. Ces sortes de niches, beaucoup plus grandes que celles dans lesquelles on posait la lampe<sup>1</sup>, servaient d'armoires. On les trouve à la cuisine et au « poille », mais aussi à la cave et à l'écurie. Le 3 septembre 1738, Claude Chappuis d'Hermance « a fait construire une armoire soit buffet de pierre de taille en lad. cuisine »<sup>2</sup>. Dans une maison de Bossy, on constate le 20 ventôse An IV qu'« a laditte chambre est un buffet enfoncé dans le mur dont le cadre la porte et ferrure sont très caduc »<sup>3</sup>.

F. *Le foyer et la « plaque ».*

Rappelons que l'âtre de la cuisine est placé contre le mur qui la sépare du « poille ». L'âtre est constitué par un ou deux quartiers de molasse posés sur le sol, le contre-cœur s'appelle la « plaque ».

Citons à ce sujet les actes suivants. Le 30 novembre 1745, Claude Bourgeois fait constater dans sa maison de Ville la Grand qu'il « a été employé tant pour construire la cheminée que le foyer cinq cent briques et deux plaques soit pierres de molasses avec leur jambage et couverture »<sup>4</sup>. Le 26 Novembre 1749 il a été, pour François Mermod de Veigy « fait et posé une plaque sous la dite cheminée... soit en ladite muraille avec ses jambages et couvertes »<sup>5</sup>. Le 13 juin 1768, un propriétaire de Cervonnex, près St. Julien spécifie que « les plaques de cheminées devront avoir trois pieds et demi d'hauteur sur deux pieds et demi de largeur et d'une epeisseur convenable avec leurs jambages et couvertes le tout de bonne pierre »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> *Genava*, I, p. 138.

<sup>2</sup> G. Chuit I, p. 64.

<sup>3</sup> M. Vuaillet de Gex II, 2<sup>me</sup> cahier O. 732.

Voir encore :

« au poêle d'en bas une armoire de grès ». L. Christiné VI, p. 74.

<sup>4</sup> J. L. Masson III, p. 213.

<sup>5</sup> G. Chuit VI, II<sup>me</sup> p., p. 126.

<sup>6</sup> L. Christiné X, p. 41.

Voir encore :

« Il n'y a qu'une cheminée de bois et de nulle valeur il est de nécessité absolue d'en faire une de brique, il y faut un foyer et une plaque n'y en ayant aucun. Les murs de la maison se trouvant trop bas il s'agit de les élever, en outre ce de faire un mur de refend pour la construction de la susd. cheminée. » Hermance 3 septembre 1738. G. Chuit I, p. 64.

Acte d'Etat pris à requête d'hon. Jean Fert habitant Malbrandes paroisse d'Annemasse. 12 avril 1750. J. L. Masson IV, p. 84.

*Musée*. Bernex E, Sionnet B.

Nous donnons le détail d'une cheminée qui existe encore dans une maison de Sionnet (*fig. 4*).

Le plan est pris à la hauteur du premier étage. On remarque, à gauche, le cendrier et, à droite, la section du canal de la cheminée du rez-de-chaussée. Plus loin, la porte qui conduit de la cuisine à la chambre voisine. Au centre, les deux pierres du foyer reposent sur une fondation supportée par deux solives et un chevêtre.

Les deux faces et la coupe reproduisent le rez-de-chaussée et le premier étage. Au rez-de-chaussée, la hotte de la cheminée est accompagnée de deux rayons, sous lesquels est creusée une petite niche. A cet étage, l'âtre est en une seule partie formant une faible saillie au-dessus du sol, et le contre-cœur n'est pas évidé du côté de la cuisine. Il l'est par derrière, dans la chambre voisine, en forme de niche voûtée.

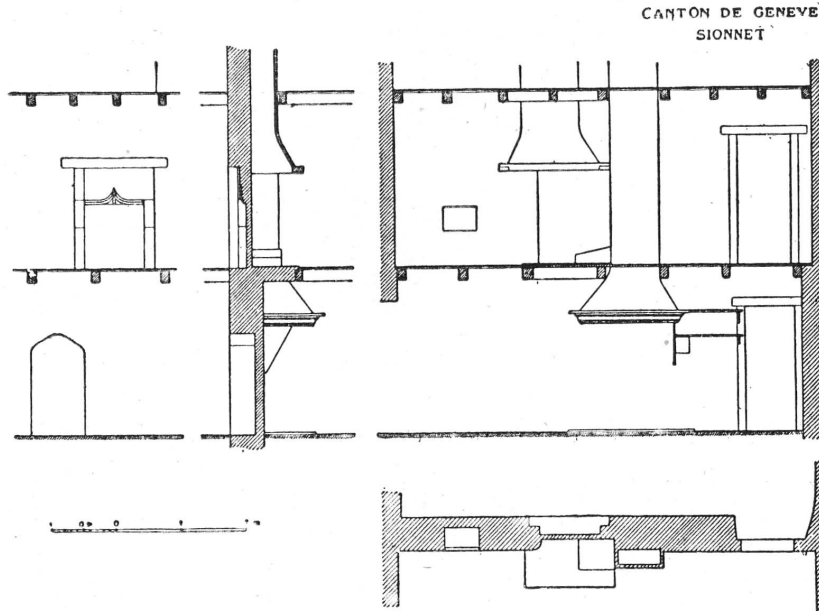


FIG. 4. — Sionnet B. Détails de la cheminée.

A l'étage, il l'est sur les deux faces et, dans la chambre, son linteau est décoré d'un arc qui dessine une triple accolade. Les jambages sont appareillés en pierre de taille, mais, en avant, la pièce de décharge est en bois. Le cadre de la hotte ne présente pas de moulure, mais il forme une saillie utilisée comme tablette.

### CHAPITRE III. — LE SOL.

#### A. *Le sol de la cuisine et du « poïlle ».*

Le sol de la cuisine primitive était simplement en terre battue<sup>1</sup> ou garni de pavés.

<sup>1</sup> « Faire un plancher à neuf à la cuisine d'en bas n'y en ayant pas... ». Carouge, 29 septembre 1760. L. Christiné III, p. 87.

« N'ayant aucun pavé ni plancher au plein pied dudit poïlle... ». Le 13 oct. 1749. G. Chuit VI, 2<sup>me</sup> p., p. 129.

« Il n'y a point de planché d'en bas de la cuisine... il n'y a point de plancher dessous au poïlle... ». Gerentet III, p. 396.

Le 26 ventôse An II, Pierre Morel fait constater que dans un des bâtiments qu'il possédait au Grand Saconnex « le sous pied de la cuisine (est) partie pavé en cailloux et l'autre partie garni en terre tapée »<sup>1</sup>. Plus anciennement, Jean François Mercier possède une maison à Gex dans laquelle « il n'y a point de plancher dessous au poille ny à la cuisine lad. cuisine est pavée »<sup>2</sup>. Et en procédant à l'inventaire des biens laissés par D<sup>lle</sup> Anne Bailly, à Chêne, on décide le 11 Xbre 1734 « que le pavé de la cuisine dessous étant gâté, il le faudra refaire »<sup>3</sup>.

Les paysans préfèrent dès lors aux pavés un revêtement de « carrons »<sup>4</sup> ou un plancher posé sur solives<sup>5</sup>. Ces solives reposaient directement sur le sol lorsque la pièce n'était pas excavée. Dans les exemples anciens, elles étaient en bois dur comme le reste de la charpente, et pouvaient durer longtemps sans être détruites par l'humidité.

Les extraits d'actes que nous venons de citer montrent que le sol du « poille » était aménagé généralement comme celui de la cuisine, sauf dans le cas où celle-ci était pavée.

### B. *Le sol de la grange.*

L'aire de la grange sur laquelle on battait le blé était en terre battue ou recouverte d'un plancher.

Le 8 juin 1735, Noble Gédéon Martine achète aux Delles. sœurs Grosjean une maison située à Puplinge et constate « que la grange était entièrement sans ais il convient d'y faire le sous plancher avec six douzaines d'ais de grange d'onze pieds de longueur où il faudra deux seules au milieu et deux fausses gites au bord de la longueur de ladite grange qui est de trente neuf pieds »<sup>6</sup>. D'autre part Jean Pierre Vigny et Jacquemine Cusin ne savent pas encore, le 19 mai 1738, s'ils préfèrent aménager l'aire de leur grange en terre glaise ou y installer un

<sup>1</sup> M. Vuaillet de Gex. I, 2<sup>me</sup> p., p. 565.

<sup>2</sup> Gerentet IX, p. 477. 6 avril 1732.

<sup>3</sup> F. Cavussin I, p. 52.

Voir encore au sujet des cuisines pavées :

« Le sous pied de la cuisine est un pavé en gros cailloux mal construit ». Région de Fernex, 25 août 1781. J. L. Dupuis IV, p. 134. Voir la note de l'article sur le sol de l'écurie. J. L. Masson I, p. 94.

« Le soupied de la cuisine est en pierre platte, très brutte et mal jointe ». Bossy, le 20 ventôse An IV. M. Vuaillet de Gex II, p. 732.

<sup>4</sup> G. Ghuit I, p. 61.

« Il convient carronner la cuisine et le poille ». Veigy, 30 juin 1741. G. Chuit II, p. 298.

<sup>5</sup> « Pour le planchis du poille et de la cuisine sur les tras. » Landecy le 15 mai 1753. Inventaire N<sup>o</sup> 703.

<sup>6</sup> Cavussin I, p. 114.

plancher<sup>1</sup>. A Lathoix, le 12 juin 1768, un propriétaire décide de « plancher l'aire de la grange... les poutres ne devant être éloignées l'une de l'autre que de dix huit pouces et de bois dur et solides »<sup>2</sup>.

### C. *Le sol de l'écurie.*

Il peut être en terre battue, planchéié ou pavé.

Il résulte d'une expertise faite par Jean François Mercier, le 6 avril 1732, à Gex « que l'écurie n'est point planchéié il est pavé »<sup>3</sup>. Au Grand-Saconnex, celle de Pierre Morel est, le 26 ventôse An II, « un quart pavée, le reste en terre »<sup>4</sup>. Quant à Joseph Grand de Vézenaz il déclare, le 17 mai 1764, qu'il faut « paver nécessairement lad. écurie »<sup>5</sup>.

### D. *Cours pavées.*

Devant l'entrée de la maison, la partie du sol abritée par l'avant-toit est pavée. Dans un acte d'état du 17 mai 1764, nous voyons Joseph Grand de Vézenaz décider de « paver la cour devant lad. maison »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> « Au cas qu'il aima mieux led. Vigni terrer en terre glaise lad. grange que de la l'anner, soit d'y faire un plancher d'ais à battre le blé il coutera bien quatre livres quatre sols tant la voiture de la terre que la main du maître à rendre la grange en état de battre le bled sur terre glaise... ». Cavussin I, 3<sup>me</sup> p., p. 48.

Voir encore :

Inventaire N° 703. Landecy 15 mai 1753.

Cavussin I, p. 52

Gerentet IX, p. 477.

M. Vuaillet de Gex II, 3<sup>me</sup> cahier, p. 1072.

Gerentet II, p. 121.

J. L. Masson III, p. 213.

Gerentet III, p. 396.

Cavussin III, 2<sup>me</sup> p., p. 81.

<sup>2</sup> L. Christiné X, p. 40.

<sup>3</sup> Gerentet IX, p. 477.

<sup>4</sup> M. Vuaillet de Gex. I, 2<sup>me</sup> p. 565.

<sup>5</sup> Cavussin III, 2<sup>me</sup> p., p. 81.

Voir encore :

J. L. Masson III, p. 213.

« Pavé la cuisine et l'écurie ». Annemasse 26 nov. 1738. J. L. Masson I, p. 94.

« Il convient paver l'écurie pour la rendre habitable ». Veigy, 22 novembre 1752 G. Chuit VIII, p. 126.

Gerentet III, p. 396.

<sup>6</sup> F. Cavussin III, 2<sup>me</sup> p., p. 81.

Voir encore :

« Une toise de pavé devant la grange ». Cré, paroisse de Ville le Grand. 19 mai 1738. F. Cavussin I, 3<sup>me</sup> p., p. 48.

E. *Le sol de la cave.*

La cave, dont le sol est en terre battue, est habituellement construite au niveau du terrain.

Notons à ce sujet que dans le type I, elle est placée de préférence du côté du jardin. Dans le type II, elle est entre l'écurie et l'habitation, ce qui fait qu'elle se trouve privée d'éclairage direct quand l'immeuble a, de ce côté, une face mitoyenne (*fig. 1*). Le 15 mai 1753, Nicolas Coquet de Landecy laisse « une maison consistant en une cuisine, le poelle derrière une grange y contigue, une écurie joignant la dite grange et une cave derrière »<sup>1</sup>. Parfois tout le rez-de-chaussée est divisé en cave et écurie, ou bien la cave comprend deux locaux et occupe toute la surface de la maison. Dans ce cas l'habitation, à laquelle on accède par un escalier extérieur, se trouve au premier étage. Lorsque l'on répara le moulin de Trébille près Vétraz, le 25 juin 1764, on prévoyait la construction d'un « nouveau bâtiment qui aura une écurie et une cave dessous ... cuisine et poile sur icelles ... un grenier et une chambre dessus »<sup>2</sup>. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle l'usage de la cave se généralise et on l'installe souvent dans un bâtiment secondaire. Celui-ci peut alors comprendre en outre un pressoir et une chambre au-dessus. C'est ainsi que, le 20 juillet 1732, un certain Legrandroy vend à Avusy une maison où il y a « un pressoir, une cave, chambre et galetaz au-dessus »<sup>3</sup>.

Remarquons toutefois que la cave n'est pas une partie essentielle de la maison rurale genevoise, car nombreuses sont celles qui n'en possèdent pas.

CHAPITRE IV.

LE RÔLE DU BOIS DANS LA MAISON RURALE PRIMITIVE.

Les murs de maçonnerie paraissent avoir été employés de tout temps dans la partie de la maison destinée à l'habitation. Il n'en est pas de même pour la grange et l'écurie qui, dans la maison rurale primitive, étaient toujours construites en bois (*fig. 1*).

Au temps des grandes forêts de chêne, le bois dur était, pour ainsi dire, inépuisable. Mais à mesure que nous nous rapprochons de l'époque actuelle, il devient plus rare et plus coûteux. De nos jours les villages et leurs abords n'apparaissent plus comme des clairières gagnées sur les vastes étendues boisées dont il reste quelques

<sup>1</sup> Inventaire N° 703. Voir aussi la note p. 268, chapitre IV, G. Chuit, VIII, p. 126.

<sup>2</sup> F. Cavussin, III, p. 88. Voir encore F. Cavussin, IV, p. 36.

<sup>3</sup> J. F. Goy, I. Voir encore G. Chuit, VI, 1<sup>re</sup> p., p. 96.

*Musée.*

Exemples de caves non éclairées: Bernex A, Passeiry A, Vésenaz B, Villette A.

Caves voûtées: Bernex F, H et K.

Caves souterraines et non voûtées: Bernex C et N, Petite-Grave A, Peney dessous C, Perly B.

débris, entre autres à Onex, Veyrier, Satigny ou Jussy. Nous verrons que, dans la charpente, le bois de chêne est d'abord remplacé par celui de sapin. Et peu à peu ces matériaux sont employés tous deux avec toujours plus de parcimonie puis disparaissent devant d'autres partout où cela est possible. C'est ainsi que les toitures de chaume ou de bardeaux ont été détrônées par les couvertures de tuiles, les cloisons de bois par les murs et les galandages, les cheminées de bois par celles en maçonnerie. N'oublions pas d'ajouter que la crainte des incendies a, de son côté, contribué à réaliser ces transformations.

Nous avons vu que, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on commence à abandonner les tuiles creuses pour construire de préférence la toiture à pente raide recouverte de tuiles plates (fig. 5)

qui donne plus de place et permet une meilleure utilisation de l'intérieur du bâtiment (fig. 2). Grâce à elle, on peut loger une quantité de foin très supérieure à celle qui pouvait être conservée dans les fermes recouvertes de tuiles creuses. Mais ce nouveau système de couverture a, en outre, l'avantage d'em-

ployer moins de bois car la ferme suspendue réclame un cube de charpente très inférieur à celui qu'exigeait la construction de la « couble ». En outre les chevrons, beaucoup plus espacés que les « coennaux », sont aussi plus économiques et ces diverses raisons sont pour beaucoup dans cette transformation de la maison rurale.

Dans les exemples anciens la charpente est simplement équarrée et les bois apparents ne sont pas peints. Dans les pièces habitées, les poutres ne sont pas recouvertes d'un plafond plâtré, mais restent apparentes. En ce qui concerne la menuiserie, notons que les portes, d'abord en chêne puis en sapin, sont construites en planches jointives et quelquefois doublées. La porte à panneaux, dont l'emploi s'est généralisé depuis, n'est pas encore utilisée.

#### A. Portes et fenêtres (Huisserie en bois).

Nous avons retrouvé de nombreux exemples de portes et de fenêtres dont les linteaux, les jambages, les appuis et les seuils de bois ont été conservés tels quels, les

CANTON DE GENEVE

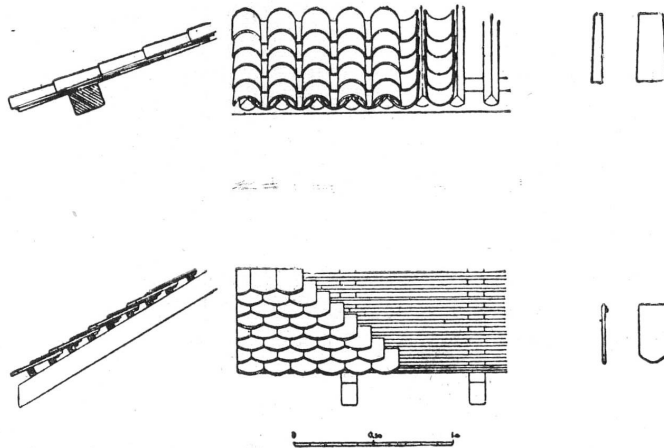


FIG. 5. — Tuiles creuses et tuiles plates.

plus anciens étant en bois dur <sup>1</sup>. Mais là encore la pierre, qui a du reste aussi été employée pour cet usage parallèlement au bois et aussi loin que l'on peut remonter, le remplace peu à peu complètement. Il semble que l'usage de la roche ait précédé celui du grès et de la molasse qui s'est généralisé au XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1716 la plupart des fenêtres d'une maison expertisée à Gex sont en bois <sup>2</sup>. Le 18 juillet 1768 le propriétaire d'une maison à St-Julien constate que « la porte de l'écurie existant actuellement étant de bois pourri il convient la refaire de pierre de taille de molasse et les soubassements de pierre de roch... les deux fenêtres existantes dont les cadres sont de bois de chêne et pourri qui ont fait fendre led. mur en trois différents endroits et causé sa ruine... il faut refaire en pierre de molasse... » <sup>3</sup>. A Veigy, on remarque le 26 novembre 1749 que le cadre de la porte de l'écurie, ceux des portes de la cuisine et ceux de quatre fenêtres sont en bois dur <sup>4</sup>. Le plus souvent les fenêtres sont garnies de barreaux de fer, les volets étant peu employés avant le XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup>. Dans un acte d'état de maison à Cervonnex près St-Julien, nous voyons le propriétaire décider que « lesd. fenêtres d'en bas devront être barrées solidement de fer » <sup>6</sup>.

#### B. Parois extérieures de la grange et de l'écurie.

A l'origine, les cloisons qui séparent ces deux locaux entre eux et celles qui les isolent de l'habitation, sont en bois; il en est de même de leurs parois extérieures. (*fig. 1*). Là aussi la rareté du bois se fait sentir et la maçonnerie est toujours plus employée. Il existe toutefois encore un certain nombre de granges et d'écuries dont les parois extérieures sont en bois. Nous en avons retrouvé, par exemple, à Dardagny, Vernier, Confignon, Aire la Ville.

<sup>1</sup> *Musée*. Fenêtres en bois: Dardagny A (écurie), Peney dessus A et B, Sionnet B (écurie), Troinex C, Veyrier A et B, Villette B.

Portes en bois: Aire la Ville B (écurie) (voir *fig. 13*) Sierne A, Sionnet B (à l'intérieur), Troinex C, Veyrier A et B, Villette B.

<sup>2</sup> Gerentet V, p. 296.

<sup>3</sup> Louis Christiné X, p. 46.

<sup>4</sup> G. Chuit VI, p. 154.

<sup>5</sup> « Douze barreaux aux fenêtres ». Inventaire N<sup>o</sup> 703. Voir encore Cavussin III, 2<sup>me</sup> p. p, 88. id. IV p. 36.

<sup>6</sup> L. Christiné X p. 41.

Voir encore au sujet de la disparition progressive du bois dans la construction des portes et des fenêtres:

« Une fenêtre... dont les montants sont en molasse, la couverture et la tablette en bois... » Bossi, le 20 Ventôse An IV. M. Vuaillet de Gex.

Par contre, on fait remarquer dans un acte du 23 novembre 1710, concernant une maison de Cessy qu' « il n'y a aucune porte n'y fenestres de pierre de taille en lad. maison et grange ». Gerentet III, p. 287.

En 1710, on constate dans une maison de Cessy qu'il « n'y a point de muraille à la grange du côté du levant si ce n'est une paroi de bois »<sup>1</sup>. L'année suivante, au Grand Saconnex, on décide de « faire (de murailles) environ deux toises et demi au droit de la grange où il n'y a que des parois de bois »<sup>2</sup>. Pendant longtemps encore on continue à réparer ces parois de bois sans les reconstruire en maçonnerie<sup>3</sup>. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle toutefois, dans les bâtiments neufs, on abandonne le bois pour cet usage<sup>4</sup>. En 1721 un propriétaire hésitait encore entre ces deux modes de construction<sup>5</sup>.

### C. Séparations intérieures.

Dans la maison rurale primitive, seule la cloison entre la cuisine et le « poille » était construite en maçonnerie, car c'est contre elle qu'était adossée la cheminée. (*fig. 1*). Celle entre la grange et l'écurie, ou entre ces locaux et l'habitation ou la cave, était constituée par des planches; les ais que l'on fixait sur des filières. Ces cloisons jouaient le même rôle que les galandages qui les ont remplacées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque le bois commença à se faire rare. Elles étaient construites légèrement car elles ne supportaient pas de charge et servaient uniquement à isoler les locaux les uns des autres.

Nous avons retrouvé plusieurs de ces cloisons de bois, dont certaines sont garnies de liteaux et plâtrées<sup>6</sup>.

Lors de l'expertise des biens délaissés par D<sup>lle</sup> Anne Bally à Chêne, baillage de Gaillard, on constate le 11 Xbre 1734 que « trois douzaines d'ais pour refaire la paroi à ais gâtée qui est entre la grange et l'écurie » sont nécessaires<sup>7</sup>. Le 13 octobre 1749, Georges Druz remarque dans sa maison de Saint Maurice, paroisse de Collonges sur Bellerive que « la paroi qui sépare la grange avec la cuisine étant aussi entièrement pourrie, il convient de la construire à neuf de même que celle pour séparer la cuisine, avec ledit écurie et cave »<sup>8</sup>. Dans la construction d'une chambre à Vernier, Louis Demottaz, charpentier, s'engage le 30 décembre 1783 à faire les parois de la manière suivante: « celle de bize sera littelée jusques au couvert des deux côtés, celle

<sup>1</sup> Gerentet III, p. 287.

<sup>2</sup> Gerentet III, p. 396.

<sup>3</sup> Cavussin I, p. 114.

<sup>4</sup> Parmi les biens de feu Simon Fayolle, jardinier à Plainpalais « il s'y trouve une écurie et remise bâtie en bois attenante au dit bâtiment, et en suite de cette remise et écurie en bois il s'y trouve deux écuries et une grange attenante aux dites écuries et remise bâtie en grosse maçonnerie du haut en bas et toute bâtie à neuf de peu de temps ». Du 1 juillet 1781. Inventaire N<sup>o</sup> 691.

<sup>5</sup> « S'il arrive que led. acheteur vienne à bâtir lad. écurie de bois dur non de murraille ledit acheteur en fera tous les frais ». Registre de cour. p. 144 Cartigny, du 16 Décembre 1721.

*Musée.* Granges à Aire la Ville B, Confignon A, Vernier B. Grange et écurie à Dardagny A.

<sup>6</sup> *Musée.* Il en existe à Villette A, Vernier B, Confignon A, Vésénaz B.

<sup>7</sup> F. Cavussin I, p. 52.

<sup>8</sup> G. Chuit VI, 2<sup>me</sup> p., p. 129.

du vent sera littelée en dedans et rabotée seulement en dehors et elle ne montera que jusqu'au plancher, celle du levant également littelée des deux côtés et pour ce qui est de la paroi du couchant led. Demottaz la fera à façon soit en carrons soit autrement qu'elle puisse supporter une cheminée bien conditionnée <sup>1</sup> ».

D. La « couble » (fig. 6 et 7).

Dans le type I (fig. 1, 6 et 7), la grange occupe la partie centrale de l'immeuble. Elle est située entre l'écurie et l'habitation dont elle est séparée, à droite et à gauche, par deux fermes rudimentaires appelées « coubles » qui sont à l'origine entièrement construites en chêne<sup>2</sup>. Ces fermes parallèles aux mitoyens et perpendiculaires au faîtage traversent l'immeuble d'une face à l'autre et le divisent en trois parties approximativement égales : l'écurie, la grange et l'habitation. Elles servent de support à la toiture et de cadre aux deux séparations qui isolent l'une de l'autre ces trois divisions de l'habitation rurale. La ferme placée entre la grange et l'écurie subsista plus longtemps que celle entre la grange et l'habitation qui fut fréquemment et assez vite remplacée par un mur.

Dans le type II (fig. 1 et 8) il n'y a qu'une « couble » par maison. Elle est placée entre la grange et l'écurie et ses « colonnes » s'arrêtent à la hauteur de l'habitation.

<sup>1</sup> J. L. Dupuis IV, p. 197.

Voir encore :

A propos de cloisons établies en même temps et dans la même maison, en briques dans un cas et en planches dans l'autre : « il a convenu faire un reglemurs avec des briques pour faire les séparations des chambres... il a fallu faire une paroi pour séparer une chambre avec le grenier pour la construction de laquelle il fallut deux douzaines d'ais avec une sablière pour poser icelle dessus... item il a convenu faire une paroi du côté du couchant pour séparer icelle d'avec la grange et l'écurie... item il a fallut deux mille clous maltaillés pour clouer les dits planchers et parois... ». Veigy, 30 juin 1741. G. Chuit II, p. 298.

« deux douzaines et demi d'ais pour faire les parois qui séparent la cuisine d'avec le poêle, l'écurie d'avec la cave... en outre il faut deux gittes de bois dur pour construire les dites parois... » Veigy, 6 août 1738. G. Chuit I, p. 61.

« fait un parroy entre la maison et la grange... il reste encore à faire une parroy entre la susd. grange et bouvée... ». Ville la Grand, 30 novembre 1745. J.L. Masson III, p. 213.

« faire une paroir au fond de l'écurie pour y construire une petite cave... ». Veigy, 22 novembre 1752. G. Chuit VIII, p. 126.

Gerentet XII, Mairin le 18 mars 1764.

Cavussin IV, p. 36.

Cavussin V, 2<sup>me</sup> p., p. 17.

M. Vuaillet de Gex II, p. 647.

<sup>2</sup> « avoir refait la couble qui est en séparation de la grange et de l'écurie ». Vésenaz, 17 mai 1764. F. Cavussin III, 2<sup>me</sup> p., p. 81.

« une couble de cinq colonnes qui sont sur une muraille qui séparent les hêtages d'avec la grange ». Cessy, 23 novembre 1710, Gerentet III, p. 287.

« il faut mettre une gitte neuve de bois deur sous la couble d'entre la grange et la maison ». Gd Saconnex, 6 septembre 1711, Gerentet III, p. 396.

L'arbalétrier n'a en principe au-dessus de celle-ci aucun soutien intermédiaire, à partir de la dernière colonne et jusqu'au mur de face.

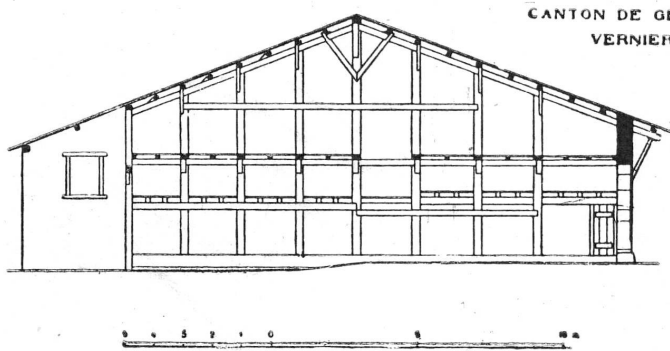


FIG. 6. — Vernier C. Vue de la «couble».

Elles supportent les arbalétriers nommés « arcs boutants » qui soutiennent les pannes assez rapprochées les unes des autres et soulagées par des contre-fiches assemblées dans les « colonnes ». Au-dessus la couverture de tuiles creuses (*fig. 5*) dont chaque rangée est séparée de la suivante par des chevrons appelés « coennaux ». Ce sont des pièces de bois non équarries et divisées en quatre dans le sens de la longueur. La pente de la toiture permettant ce genre de couverture est nécessairement très faible, car les tuiles creuses ne sont pas fixées. L'assiette des « colonnes » est assurée par les filières qui les relient entre elles et servent de plus à supporter la poutraison du « bétandier » ou plancher haut de la grange et du « solier » ou plafond de l'écurie <sup>1</sup>. Les arbalétriers se prolongent au devant de la grange pour supporter l'avant-toit qui abrite l'entrée.

La panne faîtière est toujours placée dans l'axe d'une des « colonnes », mais celle-ci

Ce qui caractérise la « couble », c'est qu'elle n'est pas suspendue comme les fermes modernes, mais que ses poteaux appelés « colonnes » vont d'un jet du sol à la toiture. Les « colonnes » reposent sur la « gitte », longue pièce de bois dur qui sert de base à l'ensemble et traverse la grange d'un bout à l'autre.

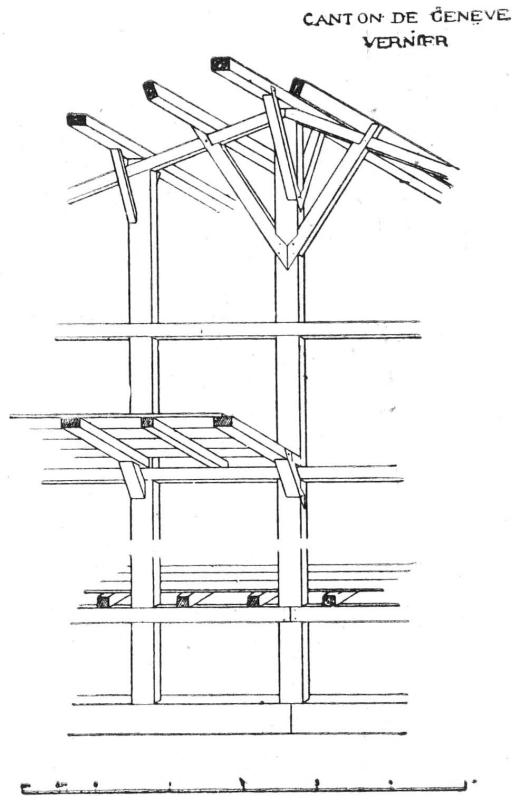


FIG. 7. — Vernier C. Détail de la «couble».

<sup>1</sup> « le bétandier aussy du côté du levant au dessus de la grange... la moitié de l'écurie et au dessus le sollier... ». Corsinge, 1 février 1776. F. Chuit IV, 2<sup>me</sup> p., p. 21.

n'est pas nécessairement située à égale distance des deux façades. La toiture est alors asymétrique d'autant plus que ses deux versants n'ont pas forcément la même inclinaison. En outre les deux sablières sont souvent posées à des hauteurs différentes <sup>1</sup>.

Nous donnons dans deux planches (*fig. 6 et 7*) le détail d'une « couble » placée entre grange et écurie dans un immeuble de Vernier, et dont l'un des tirants porte la date 1605. On voit la manière dont les diverses pièces de charpente sont disposées et assemblées. Elles sont, en général, de section très forte; par exemple la « gitte » de chêne posée sur le sol et qui supporte les « colonnes » mesure 30 cm. × 43 cm.

Voici des extraits d'actes d'état dans lesquels nous trouvons citées les parties essentielles de la « couble » :

« (pour) agrandir la grange et écurie scavoir de six pieds de largeur et douze de longueur pour être trop petit et pour ce faire il faut sept colonnes de bois dur avec leurs brasselures et fillières que j'estime ... plus il faut une gitte dessous les dittes colonnes de trente pieds de longueur sur quinze pouces d'auteur ... plus il faut au bétandier de la ditte grange la quantité de dix poutres dont cinq seront brasselées aux colonnes... savoir ceux joints aux colonnes de bois dur ... et les autres en sapin ... le seuil et la couverté au cadre de la porte de la grange de bois dur ... plus il faut deux arc bouttans au dessus des dittes colonnes tant sur le devant que sur le dernier... plus il faut quatre faux arc bouttans de bois sapins rendus posés et travaillés avec leurs éperons... quinze poutres pour le soutien du plancher au dessus l'écurie bois sapin ... une douzaine d'ais pour faire les portes de lad. grange ... avec les montants ferrures et clous ... convient plancher lad. grange et pour ce il faut une gitte le long de la muraille... » <sup>2</sup>.

En 1735 No. Gedeon Martine décide, dans sa maison de Puplinge, de « refaire les deux gites de la grange de chêne le plus tôt possible et d'henter soit apondre deux colonnes par les pieds, du fond de la grange à la felière soit couble du côté de la dite écurie pour être les deux pieds d'icelles pourries de manière qu'elles se sont abaisées... ». Pour plus de précaution il décide aussi qu'« il faut faire des fondements en maçonnerie sous les deux gites soit sous les colonnes de part et d'autre de la grange afin d'en rendre la réparation d'icelles solide » <sup>3</sup>.

Le 22 novembre 1752 le Rd. Sr. Pierre Antoine Doix, curé de Veigy a « construit à neuf un grand epued du coté de bize qu'est l'écurie... et pour la construction duquel j'ai posé six colonnes bois dur, à double fillière aussi en bois dur... il a fallu deux plantes de chesne qui ont été refendues pour faire lesd. fillières... plus j'ai employé

<sup>1</sup> Musée. Dardagny A, Laconnex A.

<sup>2</sup> Acte d'état pour hon. Rochay, Les Verrières paroisse de Veigy, 14 juin 1764. F. Chuit II, 3<sup>me</sup> p., p. 62.

<sup>3</sup> Acte d'Etat, Puplinge, le 8 juin 1735. F. Cavussin I, p. 114.

une pièce de bois sapin et une plante de chesne pour les bras desd. colonnes... deux grosses plantes de chesne pour la gitte sous lesd. colonnes... pour la construction du couvert vingt quatre panes y compris les fillières et arcabouts... »<sup>1</sup>.

Faisons encore remarquer que la « couble » était aussi employée dans la construction des « couverts », soit isolés, soit adossés à la maison<sup>2</sup>.

Peu à peu la « couble » se transforme au cours des âges et à mesure que l'usage du bois est plus restreint dans la construction. La « gitte » qui pourrissait facilement est remplacée par des dés de roche. C'est ainsi que dans une maison située près de S<sup>t</sup> Julien on constate, le 14 juin 1764, que « cinq pierres de roche qui portent les colonnes de la grange sont taillées à neuf »<sup>3</sup>. Puis les bases des « colonnes » sont remplacées par un mur jusqu'à la hauteur du plafond de l'écurie<sup>4</sup>. En outre le bois de sapin est employé à la place du bois dur. Un acte d'état pris à la requête d'hon. Claude Bourgeois à Ville la Grand mentionne, le 30 novembre 1745, que « toute la charpente a été refaite à neuf... que les deux colones de la grange avec leurs embrassements de même que la gite sont en bois dur et le reste de la couble en sapin.. »<sup>5</sup>. Dans un prix fait des réparations d'une écurie pour François Girod de Thoiry, le 20 avril 1767 « ...dans lad. écurie dix neuf pannes dont cinq de bois dur, sur les cinq colonnes qui y existent, et les autres en sapin... qu'il placera deux colonnes de bois dur dans lad. écurie pour supporter le solier, avec deux bases de pierre »<sup>6</sup>.

#### E. Portes de granges. (fig. 10 et 13).

A l'origine, les jambages, le seuil et le linteau des portes de granges sont en bois dur tandis que les vantaux sont en planches de sapin, doublées ou non.

Dans un marché d'ouvrages du 1<sup>er</sup> janvier 1740, nous lisons que « les portes de la grange seront doubles et fournira le poutre de bois dur nécessaire pour mettre au-dessus de la porte de la grange »<sup>7</sup>. Le 17 mai 1764, Joseph Grand de Vésenaz men-

<sup>1</sup> G. Chuit VIII, p. 126.

<sup>2</sup> Musée. Bernex F et Passeiry A.

<sup>3</sup> Louis Christiné VI, p. 74.

<sup>4</sup> Musée. Divers.

Prix fait à Lathoy, le 12 juin 1768. « Fera une muraille pour séparer lad. écurie lad. cuisine et led. poile d'avec la grange en coupant les colonnes qui existent en icelle dans les endroits de convenance, le surplus desquelles servant pour le soutien du couvert de lad. maison devront être placées solidement sur lad. muraille ...une porte devant aller de lad. cave à la grange, les cadres desd. portes devront être de bois dur à quel effet led. Vignolet se servira du bois des colonnes qui seront coupées... » L. Christiné X, p. 39.

Voir encore: Inventaire 703.

<sup>5</sup> J. L. Masson III, p. 213.

<sup>6</sup> Gerentet XII, p. 315.

<sup>7</sup> Vuaillet père, p. 79.

tionne « le seuil de bois dur qu'il faut à la porte de la grange »<sup>1</sup>. On utilise souvent comme jambage la première « colonne » de la ferme de la grange qui, comme nous l'avons vu au chapitre de la « couble », va du sol à la sablière. Lorsque la toiture est basse, la sablière se confond avec le linteau (*fig. 10*, porte de droite); mais si elle est relevée, la fenière se termine en façade et au-dessus de la porte de la grange par une paroi de planches (*fig. 10*, porte de gauche). Dans celle-ci est parfois pratiquée une ouverture munie ou non de deux volets, qui donne dans le vide et permet d'introduire de l'extérieur le foin dans la fenière. Le 25 mai 1756 Benoît Laravoire, au lieu de Chevrans paroisse de Corsier, spécifie que « les portes d'entrée de la grange... il est nécessaire de mettre deux colonnes qui montent jusqu'à la fraite et qui supportent le battant de la dite porte... plus il faut au dessus de la dite porte une parois construite à neuf ni en ayant aucune »<sup>2</sup>.

Le linteau de bois dur porte souvent gravés la date de construction de l'immeuble et les initiales du propriétaire. Il est en général légèrement cintré et déchargé par deux petites consoles dont l'assemblage en dents de scie est très caractéristique (*fig. 10 et 13*). La porte elle-même est à deux vantaux dans l'un desquels est parfois aménagée une porte de service surmontée d'un volet. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la porte est de préférence construite en maçonnerie (*fig. 2 et 8*). La voûte en plein cintre ou en anse de panier est en molasse et le cartouche portant la date et les initiales est gravé sur la clef de voûte qui est parfois décorée avec une certaine recherche. Le socle des jambages est souvent en roche et protégé par des bouteroues.

#### F. Les crèches de l'écurie.

Les crèches sont adossées à la paroi qui sépare la grange de l'écurie. Elles sont construites en planches de chêne maintenues entre elles, bout à bout, par des clefs aussi en bois dur qui reposent sur le sol. Les barreaux du ratelier sont en sapin. Un acte du 8 juin 1735, concernant une maison de Puplinge, nous dit que « les bois de la crèche de ladite écurie ne pouvant plus servir... il faut de nécessité refaire lad.

<sup>1</sup> F. Cavussin III, 2<sup>me</sup> p., p. 81.

Voir encore:

« le seuil et la couverte au cadre de la porte de la grange de bois dur ». Veigy, 14 juin 1764.

F. Chuit II, 3<sup>me</sup> p., p. 62.

« le portail de la grange dont le cadre sera en bois dur, la porte d'icelle qui sera en bois sapin ». Environs d'Annemasse, 2 octobre 1785. G. Cavussin II, p. 177.

M. Vuaillet de Gex II, 2<sup>me</sup> cahier, p. 732.

<sup>2</sup> F. Chuit I, p. 39.

Voir encore: « fermer de planches sur la porte de lad. grange ». Ville la Grand, 30 novembre 1745. J. L. Masson III, 1<sup>re</sup> p., p. 213.

*Musée*. Aire la Ville A et B, Bernex I, Confignon A, Dardagny A, Sionnet A et B, Vernier B et D, Vézenaz B.

crèche à neuf avec quatre poutres appelées quarantaines, quatre ais de grange, deux douzaines d'ais de milieu, six clefs de chêne, deux cens clous et deux livres de crosses... »<sup>1</sup>. Plus tard on maçonna le dessous des crèches pour combattre les effets de l'humidité. A St-Julien, le 18 juillet 1768, un propriétaire décide les réparations suivantes: « les clefs des crèches de l'écurie étant pourries... quatre colonnes de bois dur de dix pieds de long pour refaire à neuf les crèches de l'écurie ... tant pour les plateaux que pour les clefs en bois dur il coutera quarante cinq livres... et les rateliers de lad. écurie en bois sapin... il faut faire des murs sous les crèches de lad. écurie... »<sup>2</sup>.

### G. Cheminées en bois.

Lors de notre enquête dans les villages du canton de Genève, nous n'avons rencontré aucun canal de cheminée construit en bois mais nous avons retrouvé un certain nombre d'actes du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionnant ce mode de construction<sup>3</sup>. A cette époque, il arrivait encore qu'on les réparât sans les transformer<sup>4</sup>. Toutefois, un sentiment de prudence élémentaire engageait, déjà dans ce temps-là et à la première occasion, le propriétaire à démolir la hotte et le canal de sa cheminée lorsqu'ils étaient en bois. Il les reconstruisait alors en briques, en tuf, ou en maçonnerie. C'est ainsi que, le 30 avril 1716, on constate, dans une maison de Gex, que « trois canaux de cheminée de pierre... qui se réduisent à un canal de bois qui prend au galetas... faut relever lesd. canaux de pierre jusqu'au-dessus du couvert à cause du feu »<sup>5</sup>. Le 28 août 1741, Pierre et Joseph Collet de Chêne divisent leur maison en deux et décident que « led. Pierre fera mettre en bas sa cheminée de bois qui est dans lad. cuisine pour être faite ensuite de pierre tant icelle que celle de dessus aud. Joseph c'est à dire que cette cheminée sera faite à deux canaux celui d'en bas pour led. Pierre et celui d'en haut pour led. Joseph »<sup>6</sup>.

Longtemps encore, les cheminées de bois firent courir de graves dangers aux

<sup>1</sup> F. Cavussin I, p. 114.

<sup>2</sup> L. Christiné X, p. 46.

Voir encore:

« un ratelier de sapin, une crèche de bois de chêne ». Environs de St Julien, 14 juin 1764. L. Christiné VI, p. 74.

« pour la crèche à l'écurie et à trois clefs sera payé dix livres ». Environs d'Annemasse, le 2 octobre 1785. G. Cavussin II, p. 177.

*Musée*. Crèches en bois à: Bernex E, Confignon A, Laconnex A.

<sup>3</sup> *Genava*, I, p. 138 et notes.

<sup>4</sup> « Il y a dans lad. cuisine une cheminée de bois qui est assez bonne, mais que led. mantoux pour la fermer dessus ne valiez rien. Il en faut faire d'autres et doubler lad. cheminée... sur le couvert avec des feuilles, ou y mettre des tavillions pour la garantir de la pluie. » Gerentet II, p. 121.

<sup>5</sup> Gerentet V, p. 296.

<sup>6</sup> Cavussin I, 4<sup>me</sup> p.

maisons dans lesquelles elles subsistaient. Le registre de police de Jussy nous apprend par exemple que le 29 janvier 1790 « Mr. le Chatelain s'est transporté à Jussy à l'occasion de l'incendie arrivé le 19 ct. au hameau de la Lecheue qui a consumé la maison de Pierre Portier, où le feu a pris par la cheminée qui était en bois »<sup>1</sup>.

#### H. La « lande ». (fig. 4).

Rappelons que la hotte de la cheminée reposait sur une poutre maîtresse appelée « lande ». C'est ainsi que, le 30 novembre 1745, Claude Bourgeois de Ville la Grand fait constater qu'il « a été mis une lande à la cheminée de bois dur avec ses soutiens et un étrier de fer »<sup>2</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1759, Claude Guillermin de Chêne note que dans sa maison on a « fait la lande de la susdite cheminée avec un poutre de bois dur... et une barre de fer qui supporte la lande de ladite cheminée »<sup>3</sup>. Mais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle l'usage s'établit de placer aussi des « landes » de sapin<sup>4</sup>.

#### J. Les supports de l'avant-toit.

Nous avons vu que la toiture était supportée par une ferme appelée « couble » et composée de poteaux reposant sur le sol. Les avant-toits sont en général soutenus par des potences placées dans l'axe des fermes et par la saillie, en avant de la façade, des murs latéraux<sup>5</sup>. Mais parfois c'est un poteau, reposant sur le sol ou sur un dé de roche, qui décharge la longue portée de la panne volante<sup>6</sup>. Dans certains cas c'est une rangée de poteaux qui soutient l'avant-toit sur une grande

<sup>1</sup> Mandement de Jussy. Edits et ordonnances.

Voir encore :

L. Christiné, X, p. 40.

Cavussin I, 1<sup>re</sup> p., p. 70.

J. L. Masson II, p. 141.

G. Chuit VI, 2<sup>me</sup> p., p. 129.

La note de notre article sur la couverture en bardeaux. Acte du 11 juillet 1776.

La note de l'article sur le foyer et « la plaque ». J. L. Masson IV, p. 84.

<sup>2</sup> J. L. Masson III, p. 213.

<sup>3</sup> F. Cavussin III, I, p. 67.

<sup>4</sup> « a fait mettre une lande de bois de sapin a lad. cheminée avec les enchevêtrures... compris une barre de fer pour le soutient d'icelle ». Hermance, 3 septembre 1738. G. Chuit I, p. 64.

En ce qui concerne la dimension de la « lande » voir l'acte parlant d'une « poutre de bois dur soit lande ... un pied d'épaisseur sur neuf pouces de large ». Cervonnex près St Julien, 13 juin 1768. L. Christiné X, p. 41.

*Musée*. Dans certains immeubles, la « lande » traverse toute la cuisine, d'un mur à l'autre, par exemple à Bernex E (voir *Genava*, I, p. 137, fig. 8) ou à Veyrier A.

<sup>5</sup> Voir le chapitre sur l'escalier, p. 275.

<sup>6</sup> *Musée*. Veyrier A.

largeur<sup>1</sup>. Ou bien ces poteaux permettent l'installation d'un plancher sur lequel on range les provisions de bois, tandis que la partie abritée au niveau du sol sert d'abri pour les chars et les instruments agricoles<sup>2</sup>. Les poteaux peuvent aussi être placés sur le sol, et à l'angle de l'escalier extérieur<sup>3</sup>, ou sur le palier du premier étage et dans l'axe de la balustrade<sup>4</sup>.

#### CHAPITRE V. — L'ESCALIER.

Parmi les plus anciennes maisons rurales qui nous ont été conservées (XV<sup>e</sup> siècle), il y en a qui sont construites avec un étage sur rez-de-chaussée et possèdent donc déjà un escalier. Celui-ci est en bois lorsqu'il est établi à l'intérieur de l'immeuble. Son départ est dans la cuisine ou parfois dans la grange.

Le 30 juin 1741, Paul Rossiaud de Veigy « a convenu faire un escallier pour monter dès la cuisine au grenier... et finalement il a convenu faire un autre escallier pour monter dès led. grenier au galetaz »<sup>5</sup>. Celui qui conduit à la cave est en pierre lorsque son entrée donne sur l'extérieur<sup>6</sup>.

Quant à l'escalier extérieur, dont l'aspect original frappe les promeneurs dans la campagne genevoise, il peut être en bois<sup>7</sup> (*fig. 2, 10, 14.*). Dans le cas le plus simple, la rampe est composée des poteaux et d'une filière, de la main courante et du limon.

D'autres escaliers sont en pierre comme celui qu'un propriétaire des environs de Saint-Julien décide de construire le 13 juin 1768, « devant la porte d'entrée une plate forme avec encore au-devant d'icelle et desd. degrés une muraille, couverte de planelles soit coulemain de pierre de grès, lesquels degrés et lad. plate forme devront être aussi de pierre de grès<sup>8</sup> ». L'escalier extérieur, dont la rampe est en maçonnerie pleine, est établi parallèlement au faitage et à la façade principale. La montée est dirigée vers l'une des faces latérales de l'immeuble et le palier du premier étage placé à l'alignement de l'une d'entre elles. La large saillie de l'avant-toit abrite l'escalier contre les intempéries et, lorsque le mur latéral se prolonge en forme d'éperon, le palier sur lequel ouvre la porte de la cuisine est clos

<sup>1</sup> *Id.*, Malval A et Cartigny A.

<sup>2</sup> *Id.*, Bernex B et K.

<sup>3</sup> *Id.*, Landecy A et Sézegnin A.

<sup>4</sup> *Id.*, Villette A.

<sup>5</sup> G. Chuit, II, p. 298.

Voir aussi « les degrés allant de la cuisine au galetaz qu'il faut refaire à neuf » (travail du charpentier). St Julien, 18 juillet 1768. L. Christiné X, p. 46.

<sup>6</sup> *Musée*. Enquête trad. pop.

<sup>7</sup> *Id.*

<sup>8</sup> L. Christiné X, p. 41.

de murs de deux côtés et protégé contre le vent. Les marches sont parfois profilées en forme de boudin et filet, mais le type le plus répandu comporte la marche taillée à angle droit.

L'espace laissé libre sous le palier du premier étage sert de passage par lequel on pénètre au rez-de-chaussée. Sous les marches est aménagé un réduit ou une petite écurie à porcs <sup>1</sup>.

Il est souvent difficile, lors de l'examen d'une maison rurale, de déterminer si l'escalier extérieur est contemporain de la fondation de l'immeuble ou s'il a été construit plus tard. Dans le cas où celui-ci comprend (variante du Type I) une grange et, à côté de celle-ci, une écurie sur laquelle se trouvent la cuisine et la chambre du premier étage, il semble logique de supposer que le tout, qui constitue un minimum, a été édifié en une seule fois. Citons à ce propos Claude Bourgeois de Ville la Grand qui, le 30 novembre 1745, décide de « construire à neuf une maison consistante en un poêle et une cuisine avec une bouvée au dessous et une grange à côté » <sup>2</sup>. Mais parfois une raison d'hygiène fait abandonner le rez-de-chaussée par les habitants qui s'installent au premier étage. Le 12 avril 1750, hon. Jean Fert qui réside près d'Annemasse « a jugé à propos attendu que l'appartement d'en bas de lad. maison est malsain de faire la cuisine en haut... une montée de bois de chêne avec une galerie fermée de planches pour monter dans le susd. appartement » <sup>3</sup>. Lorsque le rez-de-chaussée et l'étage n'appartiennent pas au même propriétaire <sup>4</sup>, on peut se demander si la cuisine et la chambre du premier étage ont été aménagés à l'occasion d'un partage et l'escalier extérieur établi à ce moment. Un acte du 28 août 1741, concernant le partage, entre les frères Collet de leur maison de Chêne, motive la création d'un escalier extérieur <sup>5</sup>. La dénomination de maison haute et maison basse se retrouve dans plusieurs actes et semble indiquer qu'il était fréquent de voir une maison occupée par deux ménages. On ne peut toutefois pas en conclure sans autre que la construction de maisons avec habitations

<sup>1</sup> « sous lesquels degrés il y avait un buidon... le cadre dudit buidon de pierre de grès ». Environs de St Julien, 14 juin 1764. L. Christiné VI, p. 74.

Voir ci-dessous note 5.

<sup>2</sup> J. L. Masson III, p. 213.

<sup>3</sup> J. L. Masson IV, p. 84.

<sup>4</sup> « prendre un inventaire des effets de Sr. Jacob Liannat qui venoit de mourir et a qui appartenoit le haut de la même maison dont lui qui dépose a le bas ». Athenaz, 31/II 1715. Procès criminel 6371, p. 8.

<sup>5</sup> « et en second il est arrivé pour le lod et part dudit Joseph le dessus desd. cuisine et poêle jusqu'au couvert de lad. maison. Et pour son entrée il la fera sur la plateforme du devant de la cuisine dud. Pierre. ensorte que led. Joseph... possédera le dessus pour une galerie qu'il lui sera libre et permis de faire pour sad. entrée de la même largeur que lad. plateforme d'en bas où est l'entrée dud. Pierre ». Cavussin I, 4<sup>me</sup> p.

Voir encore:

Partages entre les frères Joseph, Antoine et Claude Babel de Bardonnex, 2 Fructidor An III. J. M. Dechaumontet, p. 29.

indépendantes et superposées, celle du premier étage étant accessible par l'escalier extérieur, fût usuelle <sup>1</sup>.

Nous estimons plutôt que, les partages et les ventes de portions d'immeubles étant autrefois fréquents, une partie des escaliers extérieurs ont été ajoutés aux immeubles à la suite de circonstances fortuites. Cette remarque s'applique surtout aux escaliers extérieurs de bois, car leur construction était peu compliquée et pouvait être rapidement terminée.

Mais, à notre avis, la maison rurale genevoise est à l'origine occupée par une seule famille. Plus tard les immeubles abritant plusieurs foyers ne sont pas rares. Rappelons à ce propos qu'une enquête, ouverte par l'Administration française de Genève au début du XIX<sup>e</sup> siècle indique, pour les villages genevois, un nombre de feux supérieur à celui des maisons <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « arrivé au lot de lad. Marthe les membres de la maison basse consistant en poêle, cuisine, et cave, et cabinet contigu a lad. cuisine, et le dessus de la grange appelé vulgairement bétandier... lad. Jeanne, la maison haute consistant en deux chambres et un cabinet, un ecurie à cochons au dessous de la montée ». Partage entre les hoirs Giron, St Julien, le 8 mars 1756. L. Christiné I.

« une maison située aud. lieu de Gy ...consistant en un cuisine et poêle bas ...une cuisine et poêle haut avec une grange, fenièrre et cave, au levant d'icelle ecurie ». Partage entre Sara et Jacqueline Dufour, 16 janvier 1748. G. Chuit VI, p. 17.

Nous donnons ces deux exemples bien que l'escalier extérieur ne soit pas expressément mentionné.

<sup>2</sup> Lieux	<i>Maisons</i>	<i>Feux</i>
<i>Satigny :</i>		
Satigny . . . . .	17	20
Peissy . . . . .	29	33
Chouilly . . . . .	29	33
Bourdigny dessus . . . . .	12	13
» dessous . . . . .	25	29
Turretin . . . . .	2	2
Barraques . . . . .	5	5
Merdizet . . . . .	3	4
 <i>Russin :</i>		
Russin . . . . .	36	49
Baillets . . . . .	2	2
Peney . . . . .	20	22
 <i>Vandœuvres :</i>		
Vandœuvres . . . . .	25	33
Chougny, Bessinge . . . . .	16	19
Pressy, La Rippe . . . . .	26	32
Crête, Miolan . . . . .	24	24
	—	—
	91	108

Pièces diverses CCXLVIII (occup. fr.).

CHAPITRE VI. — EXEMPLES DE MAISONS RURALES.

A. *Lully B.* (fig. 8).

Ce petit immeuble, placé à l'extrémité d'une rangée, reproduit les dispositions classiques des maisons appartenant au deuxième type des maisons rurales<sup>1</sup>. Bien que peu ancien — la porte de la grange est datée 1791 — ce bâtiment est encore recouvert de tuiles courbes et son plan est construit sur le schéma primitif. (fig. 1).

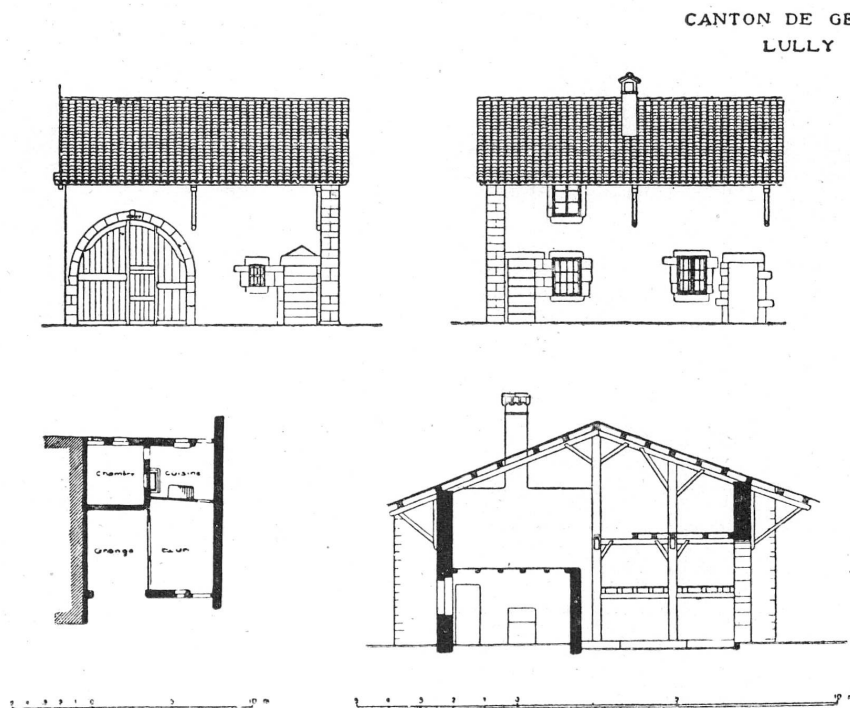


FIG. 8. — Lully B.

La ferme qui supporte la toiture est la partie la plus caractéristique de la construction<sup>2</sup>. Les poteaux habituels qui, dans le type I, vont toujours d'une face à l'autre, ne se retrouvent dans le type II, et en particulier dans cette maison, que d'un seul côté du faitage. Ils sont de nouveau placés entre la grange et l'écurie mais s'arrêtent à la limite de ces deux locaux. Du côté de l'habitation, la toiture est soutenue par les murs de refend ou par de petits poteaux qui ne reposent jamais sur le sol. Dans cet immeuble, l'arbalétrier n'a même pas de support intermédiaire; il est d'une seule portée qui atteint 4 m. 50 environ.

<sup>1</sup> *Genava, I*, p. 129. Etude du type I.

<sup>2</sup> Cf. p. 268.

Du côté de l'écurie, l'arbalétrier de droite est supporté par deux poteaux, car ce local ne comporte que deux travées. Le poteau de gauche soutient la panne faitière qui partage le bâtiment en deux parties à peu près égales. De même que le poteau suivant, il va de la filière («gitte»), qui repose directement sur le sol, jusqu'à l'arbalétrier qui est déchargé par des contre-fiches. Au-dessus, sont placées les pannes, environ tous les 80 cm. A la hauteur du sommet de la porte cochère de la grange, le plancher haut de la fenière («bétandier») repose sur un tirant qui relie les deux poteaux entre eux. Cette pièce de charpente est reliée aux appuis verticaux par des jambes de force. On distingue, plus bas, les têtes des solives du plafond de l'écurie («solier»), qui apparaissent sur la coupe.

Les arbalétriers se prolongent en dehors des faces principales et, soutenus par des potences, supportent les pannes volantes de l'avant-toit. Les deux versants de la toiture sont symétriques et font une saillie de 2 m. 20 environ du côté des écuries et de 1 m. 70 du côté de l'habitation.

Le mur de la façade, côté pignon, est entièrement dépourvu d'ouvertures et se prolonge, en avant et en arrière, en forme d'éperons inégaux. Les deux têtes sont appareillées en molasse ainsi que toutes les ouvertures de la maison. L'immeuble suivant qui, par derrière, est aligné sur la façade, se décroche en avant, vers la grange.

Passons à l'habitation. La cuisine, placée derrière l'écurie avec laquelle elle communique par une porte, possède encore sa cheminée à hotte et, dans le contrecœur de la fenêtre, le cendrier. Au-dessus une chambre à laquelle on accède par un escalier intérieur. De l'autre côté du mur de refend, qui monte jusqu'au plafond de la chambre haute, la pièce désignée par le terme de «poille» et qui est séparée de la grange par un mur de la hauteur du rez-de-chaussée.

La porte cochère de la grange, entièrement appareillée en quartiers de molasse, est voûtée en plein cintre. La date que nous mentionnions plus haut est accompagnée des initiales C. F. La fenêtre de l'écurie est très petite, elle ne mesure que 45 cm. × 60 cm. et a été munie de deux barreaux. On retrouve aussi, sur l'autre façade, des barreaux qui défendent les ouvertures du rez-de-chaussée. On distingue, à droite, la porte de la chambre qui a été murée.

L'acte suivant semble se rapporter à la maison que nous venons de décrire, bien que les transformations prévues n'aient pas toutes été exécutées conformément à la description.

«Lad. maison consistant en cuisine, poile, galetas au-dessus de lad. cuisine, gregnier au-dessus du dit poile, et un galetaz au dessus dudit gregnier et une ecurie et une grange, et un petit cavot au bout de lad. grange...

Ensuite de l'examen que nous venons de faire des réparations faites et de celles qu'il convient encore de faire en la présente maison ... il y a au poile et grenier de lad. maison trois planchers à neuf savoir un servant de soupié pour le dit poile, un autre servant de souspié pour le dit gregnier et un autre au-dessus d'icelui...

que nous estimons chaque toise neuf livres y compris la main d'œuvre et la fourniture des clous, auquel plancher servant de sous pied au dit poile il y a dix lambourdes de bois dur que nous estimons deux livres chaque lambourdes rendues posees, et aux autres planchers il y a onze poutres de bois sapin que nous estimons aussi deux livres chaque poutre rendus posés, la porte pour entrer aud. grenier dont



FIG. 9. — Aire-la-Ville B. Plan.

le cadre est de bois sapin, à laquelle il y a une bonne serrure, deux éparres et au dit cadre deux gons et presque neufs nous estimons le tout huit livres, une porte pour entrer aud. poile de lad. cuisine, laquelle est doublée et de bois sapin nous l'estimons quatre livres y compris ses fermentes, plus audit poile la porte sapin d'un petit buffet que nous estimons deux livres y compris pareillement ses fermentes, le cadre et chassis de la fenêtre dudit poile et le cadre d'un treillis de fil de fer, les dits

cadres en bois dur, et le dit chassis de bois sapin, que nous estimons cinq livres et deux sols, la porte d'entrée de lad. cuisine laquelle est de bois sapin et doublée garnie d'une bonne serrure, et de ses autres ferrements consistant en gons et éparres le tout quoy nous estimons sept livres, auxquelles chacune desd. portes il y a une locarière de fert, la fenêtre de lad. cuisine qui consiste aussi en un treillis, dont le cadre est de bois dur, de même que celui du chassis lequel chassis est de bois sapin, que nous estimons aussi le tout cinq livres et deux sols, la porte simple par où l'on va de lad. cuisine à l'écurie à laquelle il y a un verrou, y compris ses autres ferrements, nous l'estimons trois livres, les degrés pour aller au galetaz de lad. cuisine dont les montants sont de bois dur, et les marches de bois sapin, et le trapon qui est au-dessus d'iceux simple et de bois sapin, garni d'un verrouil, gons, et éparres nous estimons le tout douze livres, la porte pour entrer à lad. écurie qui est de bois sapin

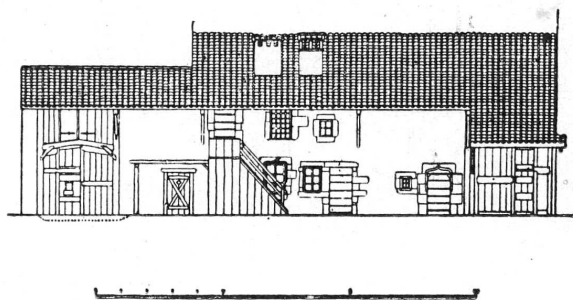


FIG. 10. — Aire-la-Ville B. Façade.

et doublée, laquelle est formée de deux portes, soit porte brisée où il y a quatre éparres, quatre gonds et un verrouil nous estimons le tout huit livres, à la grange il y a deux poutres de bois dur, au betandier de la longueur de douze pieds que nous estimons chaque poutre deux livres, au couvert de lad. écurie et de lad. grange il y a deux arboutans et une poutre au bout de l'avant toit de lad. grange que nous estimons rendus posés chacune trois livres ce qui fait en tout neuf livres, au couvert de tout le battiment il y a onze douzaines de lattes de placées en icelui, que nous estimons chaque

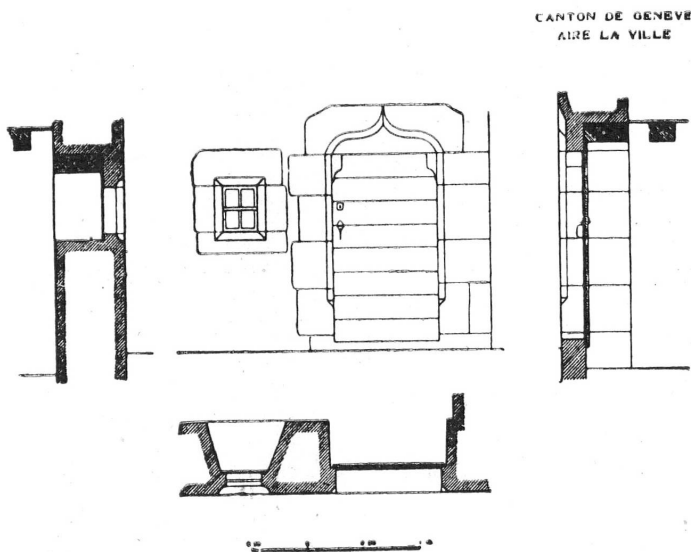


FIG. 11. — Aire-la-Ville B. Détail.

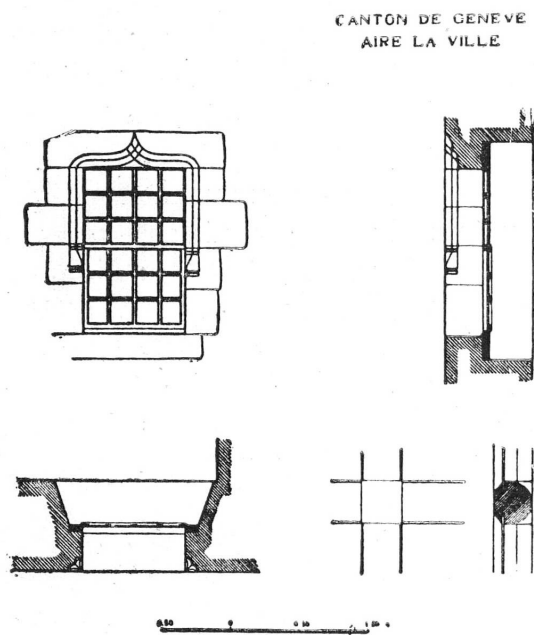


FIG. 12. — Aire-la-Ville B. Détail.

douzaine, y compris les clous pour les clouer, et la main d'œuvre pour les poser, chaque douzaine quatre livres, plus la porte d'un buidon soit thé à cochons, en bois sapin garnie d'un verrouil et de ses éparres et gonds, que nous estimons trois livres, à l'aire de la grange il y a trois douzaines et quatre plateaux d'emploi en icelle et trois gittes de bois dur, et les dits plateaux de bois sapin que nous estimons chaque douzaine des dits plateaux rendus posés douze livres, et lesd. gites qui ont vingt cinq pieds chacune, nous estimons chaque gitte huit livres et dix sols, au couvert trois milliers et demi de thuiiles courbes que nous estimons chaque millier rendu posé vingt cinq livres...

Au plancher au-dessus de lad. cuisine, il faut refaire à neuf cinq toises moins un quart dud. plancher qui coutera en fournissant les planches, clous et main d'œuvre neuf livres chaque toise, il faut aud. plancher trois poutres de dix huit pieds qui coûteront posés chaque poutre trois

livres, la paroi qui sépare la grange d'avec l'écurie il faut la refaire à neuf il faudra quinze douzaines de planches qui couteront rendues posées en fournissant les clous chaque douzaine huit livres, et nous estimons les trois vieux poutres du plancher d'en haut de lad. cuisine hors d'usage et qu'il faut remplacer...

A la porte d'entrée de lad. cuisine il y a douze quartiers de mollasse, que nous estimons tant pour avoir été taillés que pour les poser quatorze livres, à la fenêtre de lad. cuisine il y a neuf quartiers, trois barreaux de fert qu'il y a en icelle et un petit potager aussi de pierre mollasse que nous estimons aussi quatorze livres y compris aussi pour avoir taillé et posé lad. pierre, plus un petit buidon qui est au devant de la présente maison où il y a trois quarts d'une toise de muraille, le cadre



FIG. 13. — Aire-la-Ville B. Porte de la grange.

de la porte en pierre de mollasse dont quatre pierres sont neuves, et les autres vieilles, nous estimons le tout fait et parfait seize livres, la plaque de la cheminée, jambages d'icelle plaque, un cendrier, et pour avoir rehaussé la cheminée, et raccommodé dans les endroits nécessaires, en fournissant la chaux, sable et carrons, y compris la main d'œuvre, nous estimons le tout vingt cinq livres, à la muraille mitoyenne qu'il y a entre lad. cuisine, poile et la grange soit cavot, et lad. écurie dépendant de la présente maison, il y a cinq toises et demi de murailles à neuf que nous estimons chaque toise quatorze livres en fournissant la chaux, pierre et sable, y compris encore la main d'œuvre, plus à lad. muraille qui sépare lad. cuisine d'avec led. poile, une toise à neuf ... au grenier il y a deux toises à neuf de repla-

trissage et blanchissage au mur d'icelui que nous estimons en tout fournissant deux livres chaque toise, à la muraille du côté de bise delad. maison tant en dedans qu'en dehors de recrepissage et de garnissage que nous estimons en tout fournissant et la main d'œuvre cinquante sols chaque toise, à la muraille qui est entre led. cavot, lad. écurie et ledit poile et lad. cuisine... plus au dit écurie huit toises de pavé que nous estimons cinquante sols la toise compris la fourniture des matériaux et main d'œuvre, plus un canal sous ledit pavé et qui traverse lad. cuisine qui est de septante un pieds de long que nous estimons tant pour façon que fourniture trente livres ... à l'angle du côté de bise et couchant une toise de muraille à laquelle a été employé onze cartiers de pierre de mollasse ... du côté du couchant pour le pavé qui est devant lad. écurie et grange consistant en deux toises que nous estimons deux livres et dix

sols la toise tant pour la main d'œuvre que pour fourniture des matériaux, il faut refaire à neuf la maçonnerie de la crèche de lad. écurie, qui en se servant des pierres qui y existent, en fournissant celles qui sont nécessaires, et la chaux et sable, y compris la main d'œuvre et qui coutera huit livres... »<sup>1</sup>.



FIG. 14. — Aire la Ville.

B. *Aire la Ville B.* (fig. 9, 10, 11, 12, 13, 14).

Ce bâtiment, peu profond, est indiqué tel quel sur la mappe de 1760. La petite face de droite et la moitié de la face arrière sont adossées aux autres maisons de la rangée. Il est aménagé pour deux ménages dont les habitations respectives sont placées au centre de l'immeuble et encadrées par les granges et les écuries.

On pénètre dans celle du rez-de-chaussée par la cuisine qui est assez petite et accompagnée de deux pièces situées l'une à gauche et l'autre derrière la cuisine.

<sup>1</sup> Acte d'Etat pris à requête de Claude Ferrand contre Joseph et Claude Mauris, le 12 octobre 1774 à Lully. Louis Christiné XIV, p. 174.

L'habitation occupe ainsi toute la profondeur du bâtiment, suivant une disposition tout à fait exceptionnelle. Les deux chambres sont éclairées chacune par une seule fenêtre; nous donnons le détail de celle qui est à côté de l'entrée de la cuisine. Elle est décorée d'un profil en triple accolade, assez riche et fort bien conservé.

On accède à l'habitation du premier étage par un escalier extérieur de bois; à gauche, à la hauteur du palier, se trouve un plancher sur lequel est entassée la provision de fagots.

En passant sous ce plancher, on entre dans la première écurie dont la partie postérieure est occupée par une cave. La grange est dépourvue de toute ouverture dans le mur du fond et dans celui du pignon qui se prolonge en éperon, du côté de l'entrée, pour soutenir la forte saillie de l'avant-toit. Les deux jambages sont en chêne et vont du sol à la sablière de la toiture. Le linteau porte la date 1690; il est légèrement cintré et déchargé par des consoles dont les assemblages, très caractéristiques, sont en forme de dents de scie. Les cadres des battants et les planches des panneaux sont assemblés et fixés par des chevilles de bois; les divers systèmes de fermeture des vantaux et des volets sont aussi entièrement en bois. Au-dessus, la paroi de la fenière dans laquelle est pratiquée une ouverture de date récente.

De l'autre côté de l'habitation la seconde écurie qui communique avec la cuisine du rez-de-chaussée. Elle occupe toute la profondeur du bâtiment ainsi que la grange dont la partie qui fait saillie est de nouveau entièrement en bois. La toiture descend très bas de ce côté, ce qui fait que la porte de la grange monte jusqu'à la sablière.

Nous donnons aussi le détail de la porte et de la fenêtre de l'écurie de droite. Le linteau de la porte est décoré d'une accolade et soutenu par deux petites consoles. La fenêtre est remarquablement petite et ses quatre arêtes sont abattues par de larges chanfreins. Ces deux ouvertures sont restées absolument intactes.

